



Fatna Sarehane : *Les Directives Royales sont d'un grand apport pour la condition de la femme*

Plus de 60 ans après l'indépendance, il n'est plus permis à l'Etat et à la société marocaine de perdre du temps et de l'argent dans des réformes qui se trouvent dépassées dès lors que leurs dispositions sont confrontées aux problèmes familiaux

Pages 4-5

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9734

Lundi 3 Octobre 2022

Au-delà de la récurrence thématique de l'eau au Maroc

Vingt-cinq ans après le Sommet des CES euro-méditerranéens et institutions similaires



Lire pages 2-3

L'OSFI tient son VIII^{ème} Congrès national sous le thème

Emancipation

Egalité

Justice

Les 6, 7 et 8 octobre à Bouznika

الاتحاد الاشتراكي للقوات الشعبية
المنظمة الاشتراكية للنساء الاتحاديات

المؤتمر
الوطني
8

تحرر
مساواة
عدالة

بوزنيقة، أيام 6، 7، 8 أكتوبر 2022

usfp maroc



www.usfp.ma

Au-delà de la récurrence thématique de l'eau au Maroc

Vingt-cinq ans après le Sommet des CES euro-méditerranéens et institutions similaires

Actualité



En 1997, le Maroc a accueilli le sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires. A cette occasion, le Conseil national de la jeunesse et de l'avenir, en concertation avec le Conseil économique et social de France et la Chambre d'industrie d'Istanbul (Turquie) a présenté un rapport sur le thème : « Coopérer par l'eau et pour l'eau dans l'espace euro-méditerranéen ».

Vingt-cinq ans plus tard et au-delà de la consécration du thème vital de l'eau, les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires euro-méditerranéens ont souhaité aider à concevoir un partenariat et une coopération par l'eau et pour l'eau autour de la Méditerranée. Cette initiative se révèle aujourd'hui hautement prémonitrice et particulièrement audacieuse en plaçant l'eau au cœur de l'articulation entre développement et sécurité, à l'aune d'une situation alarmante liée à la pénurie et à la compétition pour l'eau qui s'intensifie au Proche-Orient.

Rappelons aussi qu'il ne s'agit nullement ici d'apprécier la coopération autour de l'eau dont les modalités sont de plus en plus compliquées dans une région étendue et diversifiée et où tout ce qui touche à l'eau et l'environnement ne représente pas forcément un souci majeur face aux enjeux du développe-

ment qui apparaît véritablement cruciaux. De plus, les dynamiques démographiques et économiques, les moyens techniques et financiers, les structures institutionnelles et la nature même des problèmes à résoudre et les priorités de développement sont très différentes

“

Au niveau des pays du bassin méditerranéen, les demandes en eau ont doublé au cours de la seconde moitié du 20ème siècle

d'une rive à l'autre de la Méditerranée.

De même, il ne s'agit pas non plus de trancher dans un débat géopolitique d'experts extrêmement complexe et souvent aux issues incertaines, mais de rappeler sans plus que le rapport issu de l'occasion de cette Conférence reste d'actualité pour plusieurs raisons.

La première est certainement l'ambition réussie d'aborder la question vitale de l'eau en s'intéressant à plusieurs dimensions économiques, culturelles, sociales et politiques.

La deuxième raison qui fait la pertinence de ce rapport est la qualité de ses travaux pluridisciplinaires faisant appel à la géographie, avec des incursions en climatologie, à l'histoire et à la science politique. Car il prolonge les réflexions sur la répartition des ressources hydrauliques qui ne sauraient être réduites à des données naturelles ou à des aspects techniques et permet d'expliquer comment l'eau et sa gestion représentent l'un des défis du XXIème siècle : sous l'effet du changement climatique, des exigences du développement économique et de la forte croissance démographique et de la consommation de masse d'une ressource déjà surexploitée.

Les constats établis montrent que les ressources en eau se trouvent désormais lancinement au centre de l'ac-

tualité politique, scientifique et humanitaire dans le bassin méditerranéen.

Il montre enfin, sur le plan géopolitique, la mise en compétition de plusieurs États riverains tout au long d'une zone géographique qui s'étend du Maroc atlantique à l'Iran, où l'utilisation et la répartition de l'eau dévoilent des rivalités de plus en plus visibles entre États riverains des cours d'eau transfrontaliers.

L'une des conclusions saillantes indique enfin que le décalage économique et social risque d'être sérieusement compromis par la rareté de l'eau, dont la demande va en grandissant, consécutivement aux besoins liés au développement de l'irrigation, de l'industrie, du tourisme et de l'alimentation des populations en eau potable.

Tout au long de la région qui se situe sur l'échape désertique du Maroc Atlantique à l'Iran, à quelques exceptions près (côte orientale de la Méditerranée – Liban, Syrie du nord-ouest, nord de la Palestine – et le nord des pays du Maghreb), ne tombent que des quantités négligeables de pluie. Le cycle de l'eau est déréglé par les effets du changement climatique et la pression soutenue de la demande. Ceci remet en cause l'équilibre de la relation des peuples méditerranéens à l'eau : l'accéléra-

tion de l'urbanisation et les besoins sans cesse croissants de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme ; le tout se traduisant par des modes d'utilisation en rupture avec les systèmes de gestion traditionnels.

En effet, au niveau des pays du bassin méditerranéen, les demandes en eau ont doublé au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. La population des 22 pays vivant autour de la Méditerranée pourrait bien dépasser 523 millions d'habitants en 2025, contre 427 millions en 2000. Parmi cette population, 180 millions d'habitants vivent dans des régions où la ressource annuelle en eau totale n'excède pas les 1.000 m³ par habitant, ce qui traduit d'ores et déjà une tension voire une pénurie selon les seuils définis. Dans ce contexte, les enjeux de la Méditerranée n'ont cessé de changer avec l'intensification de l'urbanisation, de l'agriculture et du tourisme, alors qu'on note une forte baisse depuis des précipitations (-15 % à -20 %) doublée d'une baisse du ruissellement fluvial (-30 % à -40 %).

Au-delà de cette dimension géoéconomique, une autre dimension géopolitique invente depuis quelques années et de manière lancinante la notion de sécurité régionale faisant droit à la souveraineté des Etats. Elle est perceptible entre les Etats des trois bassins hydrographiques (l'Euphrate, le Jourdain et le Nil), qui ont atteint une utilisation maximale des ressources disponibles, et permet de voir la compétition de plus en plus ouverte mettant l'eau au centre des vicissitudes. Si au cours des dernières décennies, il n'y a pas eu de conflit ouvert pour l'eau, l'instabilité qui caractérise la région du Proche-Orient se trouve bien exacerbée par la rareté de l'eau et sa

répartition géographique. Ceci impose à bien des égards une prise en considération des péripéties interétatiques inhérentes à la gestion et à l'exploitation des eaux fluviales.

C'est dire l'importance vitale de l'eau dans la chaîne des priorités, particulièrement pour les pays comme le Maroc connaissant une faible pluviosité et une pression démographique soutenue.

Le Maroc dont quatre-vingts pour cent du territoire est aride à semi-aride, a atteint une utilisation maximale des eaux disponibles. Du fait d'un schéma moyen de répartition des précipitations qui se caractérisent par un rythme et un sens général de variations soutenues, il reçoit des quantités d'eau de pluies très variables à plusieurs échelles (journalière, saisonnière, annuelle et interannuelle). Cette caractéristique constitue d'ailleurs depuis toujours une donnée déterminante dans le fragile équilibre entre climat et production agricole au Maroc. Ces modes de variabilité qui sont des anomalies du champ de pression et de la circulation à grande échelle et ayant des signatures spatiales bien définies se reproduisent d'ailleurs de manière récurrente.

Les données issues du rapport « Etat du climat au Maroc » indiquent clairement une hausse de la température moyenne annuelle depuis 1981 et un déficit pluviométrique d'environ -35%. Elles signalent que le cumul pluviométrique n'a pas dépassé les 300 mm dans plusieurs régions du centre et de l'ouest du pays (Chaouia, Doukala et Abda-Chiadma). Ces régions ont connu un déficit par rapport à la normale qui a atteint -30% voire -50%, impactant directement la sécurité alimentaire qui repose essentiellement sur les céréales (soit plus de la moitié de la



Le Maroc dont 80% du territoire est aride à semi-aride, a atteint une utilisation maximale des eaux disponibles

surface agricole : le blé tendre 45%, l'orge 35 % et le blé dur 20%). De même, le faible approvisionnement en eau influe sur les parcours de jachère et les cultures fourragères, sources indispensables à l'alimentation du bétail.

En remontant le temps, on note que la disponibilité en eau au Maroc est passée de 3500 m³ par personne et par an en 1960 à 730 m³ par personne en 2005 et à 645 m³ par personne en 2015, soit bien en deçà du «seuil de pauvreté en eau» de 1000 m³ par personne et par an. Dès lors, il semble que même sans changement dans la disponibilité actuelle des ressources en eau, une population projetée de près de 44 millions d'habitants d'ici 2050 produirait un ratio de 510 m³ par personne et par an d'ici 2050, ce qui est proche du niveau de «pénurie extrême d'eau» de 500 m³ par habitant.

En outre, une grande «conurrence» s'intensifie fortement entre les différents usagers de l'eau ; alors que l'exploitation des allocations d'eau destinée à l'agriculture pour couvrir le déficit en eau des villes ne saurait être considérée comme une solution durable. A priori, cela peut sembler gérable car les volumes nécessaires pour couvrir la demande en eau urbaine sont relativement faibles par rapport à ceux fournis pour l'irrigation, mais avec l'intensification du stress hydrique, les conséquences sociales et économiques sur le monde rural peuvent se révéler onéreuses en départs massifs et décongestifs des campagnes. Ces conséquences rappellent les trois risques majeurs qui pourraient entraîner des effets néfastes en cascade, à savoir les crises des ressources naturelles y compris l'eau, avec les migrations involontaires – et la géopolitisation des ressources et ce en raison d'une série de facteurs convergents.

Conclusion

En cette année de grande sécheresse aussi bien au Maroc que dans un nombre de pays du bassin méditerranéen et alors que les approches de la gestion des ressources en eau sont en pleine évolution, il est nécessaire de rappeler l'effort d'anticiper l'impact du changement climatique dans plusieurs secteurs. Des solutions tout aussi importantes que celles de l'ingénierie restent à prendre en compte pour relever une série de défis sociaux et économiques en complément des solutions infrastructurelles.

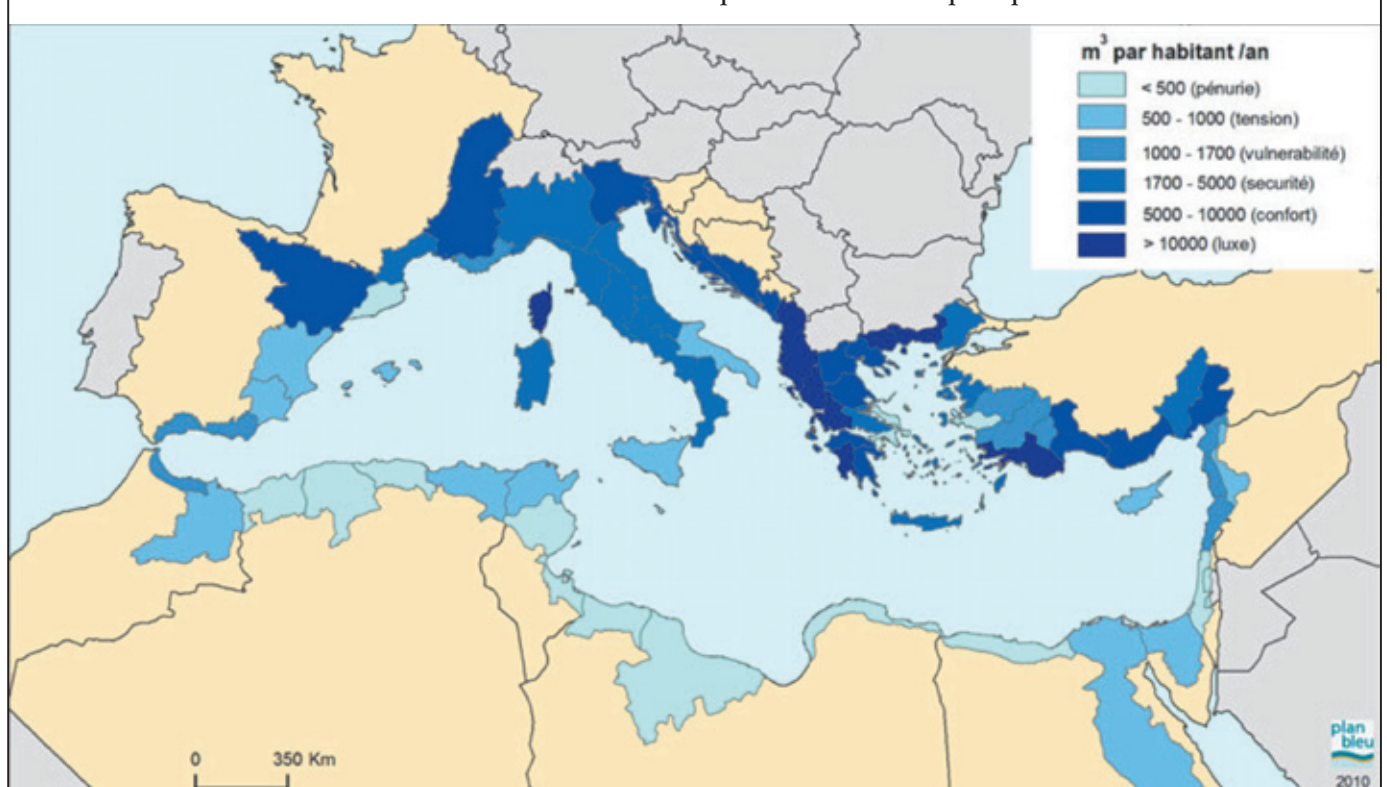
La bonne gestion de l'eau requiert, avant la sensibilisation de l'ensemble des usagers, de fournir des informations à l'opinion publique pour la mettre au même ni-

veau de connaissance des défis à venir. Elle doit être sous-tendue par le principe de précaution, de réactivité et de résilience en respect d'une assertion qui a fait la réputation de la politique universelle : "Ne rien prévoir, c'est courir à sa perte", car les conséquences des crises coûtent souvent bien plus chères financièrement et humainement, que les mesures de prévoyance.

Par Mostafa Kharoufi
Sociologue et géographe, diplômé de sciences politiques
Expert accrédité par le Bureau des Nations unies en charge des crises

1. Conseil national de la jeunesse et de l'avenir. – *Coopérer par l'eau et pour l'eau dans l'espace euro-méditerranéen* : 3^{ème} Sommet économique et social Euro-méditerranéen, Casablanca 27-28 novembre 1997
http://bnm.bnrm.ma:86/cnja/Documents/3eme_sommet_economique_social/Eau_fr.pdf
2. Nicolas da Silva. *Autour des relations température-précipitations dans la région euro-méditerranéenne*. Climatologie. Université Paris Saclay. pages 9-10), 2018. 2018S.ACLX069ff. [ffitel-02059296f](https://doi.org/10.20959/29196)
3. Nicolas da Silva. *Autour des relations température-précipitations dans la région euro-méditerranéenne*. Climatologie. Université Paris Saclay (ComUE), 2018, p. 11.
4. Ministère de l'Équipement et de l'Eau - *Etat du climat en 2020* p. 8-9-11
5. World Bank. – *Managing Urban Water Scarcity in Morocco*. November 2017, page 5 – [World Bank. https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29190](https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29190)
6. Future Aid Future Earth, Sustainability in the Digital Age, and International Science Council. 2021. *Global Risks Perceptions Report 2021*. Future Earth Canada Hub Global Risks Perceptions Report 2021

Carte : Plan bleu. - Ressources en eau naturelles renouvelables par habitant dans les principaux bassins méditerranéens



Fatna Sarehane : *Les Directives Royales sont d'un grand apport pour la condition de la femme*

Plus de 60 ans après l'indépendance, il n'est plus permis à l'Etat et à la société marocaine de perdre du temps et de l'argent dans des réformes qui se trouvent dépassées dès lors que leurs dispositions sont confrontées aux problèmes familiaux

L'USFP sur sa lancée. Le Parti des forces populaires fort de la détermination de son Premier secrétaire, de celle de ses dirigeants et de ses bases est tout simplement en passe de retrouver la place qui est sienne. Des signes forts sont là pour attester... Pour ne citer que les événements les plus récents, il y a assurément lieu de rappeler ce succès probant qui a marqué la tenue du IXème Congrès de la Jeunesse USFP et, dans la foulée, la superbe double victoire aux dernières législatives partielles, en attendant un autre grand rendez-vous et non des moindres. L'exemple sera servi là par la femme itihadie à l'égard de toutes les femmes du Maroc et bien au-delà, à en juger par la qualité de l'approche organisationnelle et le projet de plateforme se rapportant au VIIIème Congrès de l'Organisation Socialiste des Femmes Itihadies (OSFI) attendu pour les 6, 7 et 8 octobre en cours. Libé rendra d'ailleurs compte de ces deux précieux documents dans sa prochaine édition. Dans la présente, place à un entretien tout aussi intéressant qu'une grande dame itihadie a bien voulu nous livrer. Le thème se suffit à lui-même puisque c'est de la femme marocaine qu'il s'agit. Fatna Sarehane, membre du Conseil national de l'USFP, en universitaire, en juriste et en militante confirmée de la cause féminine, fait le tour de la question tout en allant au fond des choses.

Des réponses édifiantes, nettes et précises qui vont de l'apport des Directives Royales concernant la condition de la femme à la nécessité de penser une réforme du Code de la famille, en passant par d'autres points tout aussi importants les uns que les autres. A lire et à relire sans modération.



Quelles impressions vous laisse le discours Royal à l'occasion de la fête du Trône du 30 juillet 2022 ?

Depuis son accession au Trône Sa Majesté le Roi Mohamed IV a toujours accordé à la condition des femmes marocaines ses bienveillantes attentions.

C'est pour dire que tous ceux qui s'intéressent à la condition des femmes attendent toujours des discours Royaux de nouvelles mesures en faveur des femmes.

Cette fois-ci on trouve que Son propos est particulier. D'une part, il a lié le développement et la dignité du Maroc «à la nécessaire participation des femmes marocaines dans tous les domaines», d'autre part, le discours Royal intervient à quelques semaines de l'ouverture de la nouvelle législature, ce qui augure d'une intervention Royale en faveur d'une réforme du Code de la famille.

Puisque Sa Majesté le Roi, après avoir rappelé les plus importants acquis en faveur d'une réelle amélioration de la condition de la femme, relève que «l'expérience a en effet mis en évidence certains obstacles qui empêchent de parfaire la réforme initiée et d'atteindre les objectifs escomptés».

Que peut-on déduire de ces directives Royales et des innovations du Code de la famille et de la Constitution de 2011 ?

Ces directives et innovations ont eu d'abord un effet sur les mentalités et les positions de ceux qui étaient contre l'amélioration de la condition de la femme. Ainsi, ceux qui considéraient impossible toute approche de modification du Code de statut personnel en

raison des liens de ses règles avec l'Islam, sont aujourd'hui fiers de l'apport du Code de la famille. Ensuite, la promulgation du Code de la famille et les innovations qu'il a introduites ont eu effet de lever «la sacralisation» dont jouissait le Code de statut personnel. Elles ont ouvert la voie vers d'autres réformes aussi bien pour la modification de certaines dispositions de ce Code, dispositions qui ont révélé dans la pratique leurs limites et incapacité à résoudre certains problèmes familiaux, ainsi que pour d'autres problématiques que le Code de la famille n'a pas abordés, comme le droit des successions par exemple. Donc, les discours Royaux, le Code de la famille et la Constitution de 2011 ont levé le «tabou» qui pourrait entraver la revendication d'une réforme globale du Code de la famille afin de garantir l'égalité effective entre la femme et l'homme aussi bien entre les deux conjoints que dans leurs rapports avec les enfants.

A votre avis, par où commencer ce chantier ouvert par le discours Royal de la fête du Trône ?

Pour commencer, il faut prendre en considération le principe de l'égalité consacré par la Constitution dans son article 19 et la règle prévue dans le préambule de la Constitution qui prévoit l'harmonisation du droit interne avec les conventions internationales que le Maroc a ratifiées. Sur cette base entamer la réforme des dispositions du Code de la famille, soit ceux qui ne respectent pas le principe de l'égalité, qui sont nombreux, soit ceux qui pour régler un problème posent le principe et l'exception pour le même cas et ren-

voient le tout au juge qui, sur la base de son pouvoir discrétionnaire, doit assumer la responsabilité de résoudre le problème. Cette méthode qui a été suivie à dessein pour satisfaire les parties opposées, pour ou contre la réforme, a conduit à la production d'une jurisprudence non homogène, voire contradictoire selon le juge et le tribunal devant lequel l'affaire est portée.

Cette orientation ne conduit-elle pas à une réforme globale du code de la famille ?

Absolument, plus de 60 ans après l'indépendance, il n'est plus permis à l'Etat et à la société marocaine de perdre du temps et de l'argent dans des réformes qui se trouvent dépassées dès lors que leurs dispositions sont confrontées aux problèmes familiaux, comme c'était le cas de la réforme de 1993 qui n'a résolu aucun problème ou celui de l'actuel Code de la famille dont les avantages ont vite tourné en inconvénients, parce que le législateur n'a pas tranché avec précision entre deux situations contradictoires, par exemple, lorsqu'il a prévu que l'acte écrit constitue la preuve du mariage et a posé une exception permettant aux parties, en l'absence de l'acte écrit, d'obtenir sa reconnaissance par tous les moyens légaux.

Cela a conduit à ébranler toute orientation démocratique et moderniste que vise le Maroc avec toutes ses composantes, à commencer par Sa Majesté le Roi, en passant par les partis nationalistes et en terminant par les autres composantes de la société civile, notamment les associations de femmes et de droits hu-

mans.

Cette facilité offerte à certains dans le but d'assurer une stabilité à certaines familles, a conduit à la violation de la règle qui fixe l'âge matrimonial à 18 ans et a conduit à l'augmentation des cas de mariages des mineures qui a atteint, selon les statistiques entre 2015 et 2019, le chiffre de 80.599 mariages et 13.000 cas de reconnaissance de mariages, ceci sans compter les cas de mariages polygamiques contractés sans autorisation préalable du tribunal.

Ce sont d'ailleurs de pareilles situations que vise le discours Royal lorsqu'il a relevé que «l'expérience a en effet mis en évidence certains obstacles qui empêchent de parfaire la réforme initiée et d'atteindre les objectifs escomptés». En considération de cette remarque Royale, on ne peut plus justifier ces reconnaissances par le respect de la stabilité des familles.

Car si stabilisé il y a, elle doit commencer par le respect de la loi et celui qui viole la loi doit assumer ses responsabilités et supporter ses conséquences à commencer par l'annulation du mariage et des sanctions pénales. Il serait faux d'avancer le besoin de protéger les enfants issus de ces unions, étant donné que leurs droits à une filiation légitime sont protégés par la loi en cas de nullité du mariage.

Nous sommes conscients que les tergiversations qui ont touché plusieurs dispositions du Code de la famille sont dues aux positions contradictoires qui ont précédé la réforme du Code de statut personnel. Or aujourd'hui il y a consensus sur la question, il ne

reste au législateur qu'à trancher dans le bon sens et poser des règles qui obligent tout le monde en application de l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » et en application de la directive Royale, selon laquelle « Nous soulignons la nécessité que tous, unanimement, s'attachent à l'application pleine et judicieuse des dispositions légales du Code ».

Nous sommes en 2022, bien loin de l'année 1957 quand feu Allal El Fassi, à l'époque rapporteur de la commission chargée d'élaborer le Code de statut personnel, a défendu cette exception au motif que les Marocains ont pris l'habitude de conclure leurs mariages selon leurs us et coutumes ancestrales.

Ne considérez-vous pas qu'une réforme globale puisse ouvrir la voie à des débats qui risqueraient de bloquer le processus ? Autrement dit, ne doit-on pas au début se concentrer sur certaines questions prioritaires ?

Toutes les questions du droit de la famille sont prioritaires dans leur domaine, puisqu'elles concernent la famille qui est le pivot de toute société. Mais lorsqu'on se rappelle ce qui s'est passé lors de la réforme du Code de statut personnel et le débat houleux qu'elle a soulevé de la part des opposants, on peut faire quelques priorités en se référant au discours Royal pour couper court à toutes les règles qui constituent un frein « à la nécessaire participation des femmes marocaines dans tous les domaines », comme le rappelle Sa Majesté dans ce discours.

Ces priorités peuvent concerner soit la méthodologie de produire les textes, soit les solutions qui portent sur le fond.

Premièrement : la méthodologie

- Pour la modification de chaque article, il faut que ses auteurs s'assurent de son harmonisation avec les articles qui le précèdent et ceux qui le suivent, le Code étant un ensemble de textes liés les uns aux autres, pour que son application n'aboutisse pas à des contradictions, autrement dit s'assurer de l'harmonisation des règles du droit de la famille.

- Veiller à ce que les solutions posées soient contraignantes pour tous pour couper court à la règle qui pose un principe et une autre qui prévoit l'exception à ce principe pour ne pas mettre le sort des parties entre les mains du juge qui doit trancher selon son pouvoir discrétionnaire.

Cette méthodologie couperait court à la fraude à la loi aussi bien pour le mariage des mineures que pour le mariage polygamique. L'interdiction de tout mariage avant l'âge matrimonial et la polygamie sans l'autorisation du tribunal, ne peut avoir une efficacité qu'avec l'obligation de passer devant les autorités compétentes. Celles-ci sont actuellement les adouls.

Mais pourquoi ne pas donner dans une prochaine révision du Code de la famille, la compétence également, à côté des adouls, à l'officier d'état civil au choix des parties. Cette autorité chargée de recevoir les déclarations de naissances pourrait aussi procéder à la célébration des mariages, comme cela se fait partout ailleurs. Prévoir également une règle qui considère nul tout mariage conclu en dehors de l'une de ces formes. Comme il faut prévoir une sanction pénale de non respect de cette règle, et contre l'époux et le tuteur matrimonial en cas de mariage de mineure.

Deuxièmement : les solutions qui portent sur le fond.

Dans le cadre de cet article, on ne peut pas traiter de toutes les questions du droit de la famille qui se prêtent au débat chaque fois qu'on tente une approche de réforme.

Mais par la mise en œuvre du principe d'égalité entre les conjoints et la responsabilité de l'Etat pour l'harmonisation des règles du droit de la famille avec les conventions internationales dûment ratifiées, on peut modifier toutes les règles du droit de la famille sans craindre de porter préjudice aux croyances des Marocains, ceci aussi bien pour les règles qui régissent les relations entre époux, tant au moment du mariage, que pendant la vie conjugale et dans les relations entre parents et enfants.

En toute quiétude, on peut modifier les règles de la dot pour qu'elle ne soit plus supportée par le seul époux. Le Code de la famille ne considère-t-il pas son montant comme symbolique ? Et aussi pour les charges du mariage,

ne peuvent-elles pas être assumées par les deux conjoints en considération de leurs moyens ?

Cela permettrait de reconnaître officiellement la participation de la femme aux charges du ménage, ce qu'elle fait actuellement sans base légale. Ceci constituerait aussi une base légale qui permettrait le partage, en toute quiétude, des biens acquis pendant le mariage.

Que peut résoudre comme situations conflictuelles le principe de l'égalité et l'harmonisation du droit de la famille avec les conventions internationales dans les rapports avec les enfants ?

- La tutelle et la garde, qui doivent revenir aux deux parents pendant le mariage.

- Après la dissolution du mariage, la tutelle doit revenir à celui des deux parents qui a la garde.

- Le mariage du parent gardien, père ou mère, ne serait pas une cause de déchéance du droit de garde, sauf préjudice prouvé pour l'enfant.

Reste la situation de l'enfant né hors mariage

La communauté internationale a dédié aux enfants une convention internationale, ratifiée par le Maroc qui a également institué aux droits de l'enfant un Conseil national qui, en raison de son utilité et son importance, est présidé par une Princesse. Tous les ingrédients étant réunis pour que les enfants marocains jouissent de tous leurs droits, notamment le droit à la vie, le droit à la santé, le droit à l'éducation et des droits importants : le droit à une filiation et à un nom.

La reconnaissance de l'enfant né hors mariage ne doit pas être laissée au libre arbitre de l'homme

Face aux préjudices subis par les enfants nés hors mariage, on peut d'abord recourir à la responsabilité délictuelle (article 77 du Code des obligations et contrats) pour obliger l'homme à assumer ses responsabilités à l'égard de l'enfant, dont les analyses de l'ADN prouvent qu'il en est le géniteur. Ensuite, puisqu'en droit marocain tout homme a le droit de reconnaître sa paternité à l'égard d'un enfant de filiation inconnue, pourquoi ne pas étendre cette règle à tout enfant né hors mariage ? L'aveu du père « Iqar » ne serait pas en contradiction avec les directives Royales, selon lesquelles « Je ne peux autoriser ce que Dieu a prohibé, ni interdire ce que le Très-Haut a autorisé ». De prime abord, cette question n'a pas fait l'objet de textes coraniques formels. Ensuite « Al Iqar » est une règle de droit musulman classique produite par des juristes musulmans éclairés, par laquelle ils ont pu résoudre les problèmes de leurs sociétés respectives. Pourquoi ne doit-on pas suivre leur exemple pour résoudre les problèmes de la nôtre ? Tout ce qu'il faut ajouter à cette règle de droit musulman, c'est l'obligation faite à l'homme de reconnaître la filiation de l'enfant, soit à la demande de l'enfant ou de sa mère, chaque fois que les analyses ADN prouvent qu'il en est le géniteur et ne pas laisser cette reconnaissance au libre arbitre de l'homme.

Enfin une autre partie du droit de la famille qui ne soulève pas de réels problèmes mais sa révision facilite la tâche aux justiciables et allège la charge des tribunaux, ce sont les différentes catégories de dissolution de mariage qui se caractérisent par la redondance. On se demande pourquoi à côté du divorce par consentement mutuel et de la procédure de discordé garder les autres catégories.

Que dire du problème épineux des successions considéré comme « tabou » ? L'est-il réellement alors qu'il serait préjudiciable aux femmes, selon des militantes des droits des femmes ?

Les militants et les dirigeants de l'USFP étant conscients des injustices de ce système non seulement à l'égard des femmes mais à l'égard de la famille en général. Mais nous sommes aussi conscients de ce que la sensibilité du sujet provoque chez certains Marocains.

Seulement, beaucoup d'opposants à la réforme de cette partie du droit de la famille ne prêtent aucune attention aux dérives auxquelles ce système conduit pour beaucoup de femmes et de familles. L'inégalité dans le partage de l'héritage entre hommes et femmes, très préjudiciables pour ces dernières, n'est pas la seule règle contestée. Il faut voir les drames auxquels conduit la règle du « taä-

sib », pour les familles qui n'ont pas un descendant direct « mâle » parmi les successibles. Le « taäsisb », qui fait appel à certains héritiers qui ont certes un lien de parenté avec le défunt, mais une parenté lointaine fondée sur des liens que certains ne se les rappellent qu'au moment de l'établissement de l'acte d'héritage pour appréhender une part des biens que laisse le défunt!!!

C'est pourquoi à l'occasion du 7^{ème} Congrès des femmes itihadies, le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, avait lancé un appel à l'ouverture d'un dialogue sur l'héritage. Dans son intervention, il n'a pas proposé des solutions mais posé la question : « N'est-il pas temps d'ouvrir un dialogue ? ». Il a subi des attaques virulentes. Et c'est bien ces réactions qui laissent à penser que l'ouverture d'un dialogue sur la réforme de cette partie du droit de la famille est « tabou ».

Le privilège de masculinité et le « taäsisb » ne sont pas les seules règles de transmettre le patrimoine soit du vivant ou après la mort

Par le dialogue, on peut trouver d'autres solutions qui concilient le souci du respect des règles formelles du Coran et le droit à la liberté de disposer de ses biens.

Sa Majesté n'a-t-il pas déclaré dans le présent discours qu'il faut « dépasser les défaillances et les aspects négatifs révélés par l'expérience menée sur le terrain et, le cas échéant, refondre certaines dispositions qui ont été détournées de leur destination première. » N'est-ce pas un appel à l'ouverture d'un dialogue sur certaines questions du Code de la famille ?

Pour le droit des successions, on oublie souvent

que le privilège de masculinité et le « taäsisb » ne sont pas les seules règles de transmission des biens. Il en existe d'autres. Certaines donnent l'entière liberté aux personnes de leur vivant de donner une partie ou la totalité de leurs biens à la personne de leur choix. C'est la donation dont les règles ne sont pas soumises au code de la famille, mais régies par le Code des droits réels. Les règles de la donation affranchissent les personnes de toute contrainte au point de leur accorder le droit de ne rien laisser à leur mort. Pourquoi donc ne pas leur accorder cette même liberté de disposer de leurs biens après leur décès par testament ?

Le testament tel que réglementé par le Code de la famille exclut de son bénéfice les héritiers et limite son quantum au tiers de la succession. Or les rédacteurs du droit de la famille imposent ces règles alors qu'elles ne sont pas encadrées par des textes coraniques formels.

Pourquoi donc passer du droit à une entière liberté de disposer de tous ses biens du vivant au risque de ne rien laisser aux héritiers, aux limites de cette liberté après la mort, alors qu'il s'agit de la même personne et de la nature des mêmes biens ?

C'est pourquoi, il nous semble qu'un assouplissement des règles du testament s'impose. Une telle orientation doit accorder la liberté à ceux qui veulent transmettre leurs biens par testament. Les autres qui refusent le testament n'ont qu'à suivre les règles actuelles du Code de la famille. Avec cette solution, les deux tendances trouveraient satisfaction et les familles gagneraient en quiétude.

Propos recueillis par la rédaction

Socialist Union of Popular Forces
Ittihadi Women Organisation
ⵜ.ⵏ.ⵏ.ⵙ.ⵓⵜ | ⵜⵉⵏⵉⵏⵉⵢⵜ ⵜⵉⵎⵓⵏⵉⵏⵉⵙⵜ

8th National Conference

Emancipation
ⵉⵎⵉⵏⵉⵏⵉⵙⵜ

Equality
ⵉⵎⵉⵏⵉⵏⵉⵙⵜ

Justice
ⵜ.ⵏ.ⵏ.ⵙ.ⵓⵜ

Bouznika, october 6th, 7th, 8th 2022

usfp maroc  www.usfp.ma

S.M le Roi félicite le Prince héritier d'Arabie Saoudite suite à sa nomination président du Conseil des ministres



S.M le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations à SAR le Prince Mohamed Ben Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud, Prince héritier du Royaume d'Arabie Saoudite, ministre de la Défense, suite à sa nomination président du Conseil des ministres par le Serviteur des deux Lieux Saints de l'Islam, le Roi Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud.

Dans ce message, S.M le Roi

souhaite plein succès à SAR le Prince Mohamed Ben Salmane Ben Abdelaziz Al Saoud dans l'accomplissement de ses hautes missions, tout en lui faisant part de Ses meilleurs vœux de santé, de bonheur et de quiétude.

Le Souverain saisit également cette occasion pour exprimer Sa profonde satisfaction des liens de fraternité solide et d'amitié sincère qui le lient personnellement au

Prince héritier du Royaume d'Arabie Saoudite et qui lient les deux familles Royales.

S.M le Roi s'est aussi félicité des relations profondes et solides qu'entretiennent les deux pays, fondées sur la coopération fructueuse, la solidarité agissante et l'estime mutuelle, soulignant que ces relations ne cessent de se renforcer au fil du temps.



8^{ème} session de la Haute Commission mixte maroco-mauritanienne

Signature du premier plan opérationnel pour mettre en œuvre la convention-cadre dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture



Le Maroc et la Mauritanie ont signé, vendredi à Nouakchott, le premier plan opérationnel pour les années 2023-2024, por-

tant sur la mise en œuvre de la convention-cadre dans le domaine de la pêche maritime et de l'aquaculture, signée lors de la 8^{ème} session de la Haute Com-

mission mixte maroco-mauritanienne. Paraphé par le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohammed Sadiki et le ministre mauritanien des Pêches et de l'Economie maritime, Mohamed Abidine Mayif, en marge des travaux de la 1^{ère} session de la commission mixte maroco-mauritanienne dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, ce plan s'articule autour de la recherche scientifique, la gestion des pêcheries, la formation, l'aquaculture, la construction navale et l'infrastructure.

En ce qui concerne la recherche scientifique, les deux parties ont convenu, notamment, de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement marin et côtier, du développement et de l'harmonisation des systèmes de suivi et d'informa-

tion halieutiques et océanographiques et du renforcement des capacités de recherche.

Il a été convenu, également, d'organiser des cycles de formation au profit des cadres des deux pays et d'échanger des expériences en matière de sécurité et de sauvetage maritime.

En matière de contrôle et de valorisation des produits de la pêche, ce plan prévoit l'échange d'expériences et de connaissances dans le domaine, la mise en place de canaux pour échanger les informations commerciales relatives aux produits de la pêche et l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre l'accord scellé entre l'Institut national de recherche halieutique (INRH) et l'Office national d'inspection sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (Mauritanie).

Au niveau de l'aquaculture, les deux parties se sont mises

d'accord pour renforcer la coopération entre les établissements chargés de promouvoir les projets d'aquaculture.

En outre, elles ont décidé d'échanger le savoir-faire dans le domaine de la construction navale et de l'aménagement et la gestion des villages de pêche, des points de décharge équipés et des marchés de vente des produits halieutiques.

A cette occasion, une convention a été signée entre l'Institut national de recherche halieutique (INRH) et l'Institut mauritanien de recherches océanographiques et de pêches afin de promouvoir la coopération bilatérale dans le domaine de la recherche halieutique.

Cette convention définit les domaines de coopération, entre les deux Instituts en matière d'étude des ressources halieutiques et des écosystèmes marins.

Un colloque à Laâyoune sur la représentation démocratique dans les provinces du Sud

L'Observatoire national des droits de l'électeur organisera, le 5 octobre à Laâyoune, un colloque national sous le thème "L'électeur sahraoui et la légitimité de la représentation démocratique".

L'organisation de ce colloque intervient conformément à la haute vision Royale sur la question de l'intégrité territoriale du Royaume et vient conforter le rôle primordial des forces vives de la société civile dans la défense de l'unité nationale, note le communiqué, soulignant qu'il s'inscrit également dans le sillage du programme de plaidoyer de l'Observatoire visant à défendre et soutenir la question de l'intégrité territoriale.

Ce colloque constitue une étape

préparatoire à un événement à vocation internationale qui sera organisé par l'Observatoire au siège du Conseil des droits de l'Homme à Genève en novembre prochain, coïncidant avec le quatrième rapport national du mécanisme d'Examen périodique universel (EPU), précise le communiqué.

Des participants de marque dont des académiciens, chercheurs et spécialistes prendront part à cette rencontre pour débattre avec les différentes parties prenantes et acteurs de la société civile, du rôle de l'électeur sahraoui dans le cadre de la dynamique vertueuse que connaissent les provinces du Sud, basée sur la démocratie et l'implication effective de leurs habitants dans l'édification des institutions et la mise en place

de projets de développement structurants et stratégiques.

Cette rencontre sera également marquée par la présentation du bilan de la participation politique de l'électeur sahraoui, lors des dernières échéances électorales, ajoute la même source.

Cette rencontre devrait aussi contribuer à enrichir les aspects intellectuels consacrés aux développements de la question de l'intégrité territoriale, à la lumière du plan d'autonomie présenté par le Maroc comme étant sérieux et crédible, permettant à la population des provinces du Sud de gérer leurs propres affaires dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et garantissant leurs droits inaliénables et leurs spécificités culturelles.

L'ambassade du Maroc met en place une cellule de suivi de la situation au Burkina Faso

L'ambassade du Royaume du Maroc à Ouagadougou a mis en place une cellule de suivi de la situation au Burkina Faso et rassure sur la situation des membres de la communauté marocaine résidant dans ce pays, a indiqué samedi soir un communiqué de la représentation diplomatique du Maroc.

"L'ambassade du Royaume du Maroc suit avec attention la situation au Burkina Faso et les événements qui s'y déroulent depuis vendredi", a souligné le communiqué.

Elle "rassure sur la situation des membres de la communauté marocaine résidant au Burkina Faso", a ajouté le communiqué en appelant "les compatriotes à rester à leurs domiciles et à observer toute la vigilance".

"L'ambassade a mis en place une cellule de suivi et met ce numéro d'urgence à disposition en cas de besoin: +226 06 41 80 80", a conclu le communiqué.

Le Maroc compte 4,5 millions de personnes âgées en 2022

D'ici 2050, les séniors seront de l'ordre de 10 millions

L'effectif des personnes âgées est passé d'un million à 4,5 millions entre 1970 et 2022, soit un accroissement avec un rythme annuel de 2,8%, révèle le Haut-Commissariat au Plan (HCP).

Ce rythme est supérieur à celui de l'ensemble de la population du Maroc qui se situe à 1,7%, indique le HCP dans une note d'information publiée à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, célébrée le 1er octobre de chaque année.

A l'horizon de 2050, cet effectif devrait atteindre 10 millions de personnes, selon les projections du HCP, soit un accroissement annuel de 2,9% (contre 0,6% pour l'ensemble de la population du Maroc).

Le poids démographique des personnes âgées serait alors de 23,2% au lieu de 12,2% actuellement. Cette évolution rapide s'explique par la progression de l'espérance de vie à la naissance, de 47 ans au début des années soixante à 76,9 ans actuellement, permettant l'arrivée aux âges avancés de cohortes nombreuses issues d'époques à fécondité élevée.

Selon le sexe, en 2022, l'effectif des femmes âgées s'élève à 2,3 millions, soit 100.000 de plus que les hommes et atteindrait 5,4 millions en 2050, soit 770.000 de plus. Ceci est dû au fait que les femmes ont une espérance de vie plus élevée qui est estimée à 78,6 ans à la naissance (contre 75,2 ans pour les hommes) et à 22,3 ans à 60 ans (contre 20 ans pour les hommes).

Par ailleurs, l'âge d'entrée au premier mariage des femmes (25,5 ans en 2018) relativement précoce par rapport à celui des



hommes (31,9 ans) conjugué à une proportion moins élevée de remariage des femmes ayant rompu leur première union (8,5% contre 14,5% pour les hommes) accroît le risque relatif pour la femme de se retrouver à 60 ans en situation de veuvage, voire de vivre seule.

En effet, la proportion des personnes âgées veuves est dix fois plus élevée parmi les femmes (45,3%) que parmi les hommes (4,2%) et la proportion des femmes âgées vivant seules est quatre fois plus élevée que celle des hommes (12,2% et 3,2%, respectivement).

Les conditions dans lesquelles les femmes vieillissent sont généralement moins bonnes par rapport aux hommes, elles sont plus exposées que les hommes âgés à finir seules leur vie, sans conjoint, cette situation de vulnérabilité est exacerbée par une faible participation à la vie active et également par une plus grande exposition aux maladies chroniques.

En effet, 9,4% des femmes âgées disposent d'un travail (contre 38,4% des hommes) en 2021, souvent en tant qu'aides familiales

(57,1%). N'ayant pas ou peu intégré le marché de l'emploi et ayant généralement assumé les travaux domestiques et l'éducation des enfants par le passé, les femmes âgées sont peu nombreuses à bénéficier d'une pension de retraite (15,8% contre 41,1% pour les hommes âgés en 2021).

Sur le plan de la santé, un peu plus des deux tiers (73,3%) des femmes âgées souffrent d'au moins une maladie chronique (contre 55,5% pour les hommes) au moment où un peu moins du tiers (31,9%) de ces femmes ne bénéficient d'aucune couverture médicale, contre 23,5% pour les hommes.

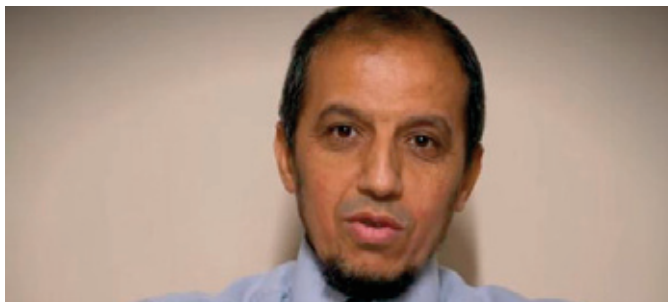
Ceci traduit la dépendance d'une grande part des femmes âgées à d'autres membres de la famille, d'autant plus que neuf sur dix d'entre elles sont analphabètes. Cette dépendance, expose la femme âgée, dans certains cas à la violence.

Selon l'enquête sur la violence à l'égard de la femme, une femme âgée sur trois (33,2%) déclare avoir subi un acte de violence en 2019. Cette violence est surtout physique et/ou psychologique avec une prévalence de 25,9%.

Cette année, le thème retenu pour cette journée internationale est celui du rôle important que jouent les femmes âgées pour relever les défis mondiaux et contribuer à leurs solutions avec résilience et courage.

Le HCP, présente, à cette occasion, quelques éléments d'informations relatives à la situation des personnes âgées au Maroc, en mettant l'accent plus particulièrement sur la situation des femmes âgées.

L'imam Iquioussen arrêté en Belgique



L'imam marocain Hassan Iquioussen, mis en cause en France pour des propos jugés "contraires aux valeurs de la République" et visé par un mandat d'arrêt européen, a été arrêté vendredi après des Mobs, en Belgique.

"Je peux vous confirmer qu'il a été arrêté ce jour par la police", a déclaré à l'AFP le ministre belge de la Justice, Vincent Van Quickenborne.

Selon une source policière française, il a été interpellé par la police belge "sans incident". Selon une source proche du dossier, il a été écroué dans la soirée à Tournai, ville belge proche de la frontière française.

Le ministre français de l'Intérieur Gérald Darmanin avait annoncé fin juillet l'expul-

sion de ce prédicateur, fiché S (pour sûreté de l'Etat) par la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure) "depuis dix-huit mois", selon lui.

L'arrêt d'expulsion lui reprochait "un discours prosélyte émaillé de propos incitant à la haine et à la discrimination et porteur d'une vision de l'islam contraires aux valeurs de la République".

Le comité de soutien de M. Iquioussen a de son côté précisé que ses conseils étaient "mobilisés afin d'obtenir sa libération", dans un communiqué publié sur sa page Facebook vendredi soir, en même temps qu'une vidéo du prédicateur tournée avant son arrestation, où il dit avoir "confiance en la justice".

Vingt individus interpellés pour liens présumés avec un réseau d'immigration illégale

Les éléments de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ) ont interpellé, vendredi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), vingt individus pour liens présumés avec un réseau criminel actif dans l'organisation d'opérations d'immigration illégale via la falsification des documents officiels et bancaires requis pour constituer les dossiers de demande de visa Schengen.

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a indiqué samedi dans un communiqué que les interventions sécuritaires menées par plusieurs équipes de recherche relevant de la BNPJ en coordination avec les services extérieurs de la police judiciaire, ont abouti à l'arrestation de tous les mis en cause lors d'opérations simultanées dans les villes de Nador, Oujda, Jerada, Martil, Rabat et Sala Al Jaïda.

Les perquisitions effectuées ont permis la saisie d'un lot de documents et de matériel qui auraient été utilisés à des fins criminelles, a ajouté la DGSN, précisant qu'il est question de timbres, de faux tampons d'établissements publics et bancaires, de documents de demande de visa falsifiés, de passeports au nom d'autrui, de reçus de transferts d'argent, des relevés ban-

caires, de matériel informatique et électronique, d'une bombe lacrymogène, d'importantes sommes d'argent en monnaie nationale et en devises, en plus d'une quantité de drogue (chira).

Selon les premiers éléments de l'enquête, le mode opératoire criminel adopté par ce réseau consiste en la collecte de sommes d'argent variables de chaque candidat à l'immigration, en contrepartie d'un rendez-vous pour visa et d'un dossier comprenant des documents falsifiés, a ajouté la même source, précisant que ce réseau criminel facilitait les opérations d'immigration clandestine en délivrant aux candidats des titres de voyage étrangers obtenus via des opérations de vols.

Les prévenus ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête judiciaire menée sous la supervision du parquet compétent afin de déterminer toutes les ramifications de cette activité criminelle et d'interpellier tous les individus impliqués dans cette affaire, en plus de détecter toute éventuelle collusion.

Le démantèlement de ce réseau d'immigration illégale s'inscrit dans le cadre des efforts intenses et soutenus déployés par les services de la DGSN et de la DGST pour la lutte contre les réseaux d'immigration clandestine et de traite humaine.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

RUSÉ ET PERFIDE	ALLÈGE	ÉCHOPPE	DURABLE	RESTITUE QUARTIER DE DELHI	EN CUIR	RHUMATISME
MÉDECIN DU TRAVAIL						SUREXCITÉES
	CARDINAUX	CORYZA				
OCCITAN HAÏR				FILLE DU PEUPLE	LETTRÉS DE DAHL	
		MARCHER EN NORMANDIE			ROBERT NOTE	
REBUT	BERGE À LA MODE		ALGUE CELLULES NERVEUSES			
REMERCIÉ			FIN DE MALADIE		QUARTIER DE BREST	TRANCHÉ
BARBER						
GRECQUE	VIEILLE CITÉ		BOÎTE À CENDRES			PRONOM PERSONNEL
	CARDINAUX		QUARTIER DE REIMS		POSSESSIF ULTRA-VIOLET	
TRANSPIRA	EN BERNE EN AVANT		ADVERBE	ROULÉ EN ÉVEIL		ARTICLE ANNONCE UNE SUITE
		TÊTE EN L'AIR				
AMBIGÜE					POSSESSIF	

Solution mots flechés d'hier

PRUNE SECRET	C	PARTIE DU NÉANT	POSSIBLE	PARTEUR DE DINDIE	PRÉVOIR	VIGILANT	AVEC LES PIGULES	F	TERMINAL	ANGLAIS
	C	CONFIDENTIEL								
COKE	N	NEIGE	ELLE ET L'EST EN CONTINU		EON	GROSSIER		A		
BARBIFI	T	AG	FINSE DE ZORBA		SIRTAKI					
LOUPE	R	MAIRE CHEVEU			ETANG	COULE EN FRANCE APPROX		LYS		
	R	ATE	ENSUITE PARLEU		PUIS	MAZI BOULANGER		SS		
EN VITESSE	V	VI	EN APPEL BRAPPE		PP	RECHERCHE		QUETE		
FAIRE PEUR	E	EFFAROUCHER								
	A	N	LETTRÉS DE CAROLINE		ARO	PARTIE DU PÉRON		ERO	LEZARD PROMÈNE À MUSEE	
REINDE CRISPEE	T	TENDUE				SOURCES P'INDRE ZONAI		ANIL		
INSCRIT	I	RÈGLE PLATE	PLEIN COMPTE UN CEUF		IVRE	A L'UNION FAIT LA FORCE		TOL		
	N	OTE	FIN DE VERSE		ER	CHAUVE		PELE		
RENDEZ VOUS EN	N	NEUTRALISER								

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétaire
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki
Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04

Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- Disparat
- Défense naturelle - Traité armé
- Précis - Condition - Cardinal
- Détourna - Voyelles
- Triste
- Carte - Examiner
- Difficile - Anneau de corde
- Récolte romaine
- Convîât - Possessif
- Querelle - Choisis

VERTICALEMENT

- Figure de rhétorique chère à l'arabe
- Lame - Appris - Drame jaune
- Diplôme - Enchanté
- Personnel - Ouverture - Ville serbe
- Elle exprime les forces en présence
- Aussi - Voyelles
- Il fait sauter - Embrasée
- Saison - Etat d'Europe
- Elle tenait le ciel - En les - Plus secret
- Inhumeras

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	I	G	E	O	N	N	I	E	R
2	A	S	E	R		O	U	R	S	E
3	L	O	R	S	Q	U	E		S	T
4	I	L	E		U	R		D	E	S
5	N	E		C	E	R	T	E	S	
6	D	E	L	A	T	I	O	N		R
7	R		A	B	E	T	I	S	S	E
8	O	P	T	A		U	T	I	L	E
9	M	O	I	S	I	R		T		L
10	E	U	N		D	E	T	E	N	U

Grilles de sudoku

Facile

2	1		8	7	6			
5			4					
8	3	1		9	5			
			4	7	5	2		
4		8	3			7		
6	9	1	5					
7	5		3	2	9			
		7				4		
3	2	4		1	6			

Moyen

		1	4			5		
	4	2	1	9		7		
5			6				4	
	1		6	7				
8								6
			4	9		8		
2			1					9
	7		5	3	8	1		
9			4	5				

Difficile

	8	1						
		8	9	2	7			
2			3	4				
	7	3			2			
	5	6	9					
1		5	6					
	3	4			8			
5	2	3		7				
			2	5				

Expert

		4		3			8	
9			2		6			
	7	1	5					
				1	5			
1	9					7	2	
	3	2						
			3	9	6			
		6	8				5	
3		5		8				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	1	4	5	8	2	6	7	9
6	2	9	7	1	3	8	5	4
7	5	8	6	4	9	1	3	2
1	7	6	2	5	4	3	9	8
4	3	2	8	9	7	5	1	6
8	9	5	3	6	1	4	2	7
5	8	3	9	2	6	7	4	1
2	4	7	1	3	8	9	6	5
9	6	1	4	7	5	2	8	3

Moyen

4	5	3	8	6	2	1	9	7
9	7	8	1	3	5	2	4	6
2	1	6	4	9	7	8	5	3
6	9	4	5	8	3	7	1	2
8	2	5	7	1	9	6	3	4
7	3	1	2	4	6	5	8	9
3	6	2	9	5	1	4	7	8
1	4	9	6	7	8	3	2	5
5	8	7	3	2	4	9	6	1

Difficile

5	9	3	7	4	2	1	8	6
6	7	4	8	1	9	5	2	3
8	1	2	5	6	3	4	7	9
9	5	8	6	7	4	3	1	2
3	4	6	2	8	1	9	5	7
7	2	1	3	9	5	8	6	4
1	6	7	4	3	8	2	9	5
2	3	9	1	5	7	6	4	8
4	8	5	9	2	6	7	3	1

Expert

6	2	7	1	8	9	5	4	3
4	9	3	6	2	5	7	1	8
5	8	1	3	7	4	9	6	2
3	1	6	8	9	7	2	5	4
2	7	4	5	1	3	8	9	6
9	5	8	2	4	6	3	7	1
7	3	5	4	6	8	1	2	9
8	4	2	9	5	1	6	3	7
1	6	9	7	3	2	4	8	5

Augmentation du
taux directeur à 2%
Un impact conséquent
sur l'inflation en 2023

Le président du Centre marocain pour la gouvernance et le management (CMGM), Youssef Guerraoui Filali, a affirmé que la décision de relever le taux directeur à 2% par Bank Al-Maghrib (BAM) devrait avoir un impact conséquent sur l'évolution de l'inflation en 2023.

Dans une déclaration à la MAP, M. Guerraoui a fait savoir que la décision de la banque centrale d'augmenter le taux directeur était attendue par les investisseurs, notamment dans un contexte où les tensions inflationnistes persistent et continuent d'impacter l'économie nationale globalement, notant qu'elle vise aussi à freiner la progression de l'inflation et garantir les conditions d'un retour rapide à des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix.

A cet égard, il explique que la hausse du taux directeur signifierait ainsi le ralentissement de la demande sur les crédits, qui deviendront plus coûteux pour les citoyens et les entreprises, limitant ainsi le volume de la masse monétaire en circulation, et du coup la baisse de l'inflation.

Cette décision contraindrait les clients des banques d'emprunter compte tenu de cette hausse du taux directeur, ce qui impactera la consommation et les flux monétaires en circulation, étant donné que l'absorption des liquidités du marché est un outil important pour réduire le taux d'inflation, a-t-il estimé.

Par ailleurs, il a relevé que l'économie nationale continue de pâtir d'un environnement externe défavorable et des répercussions de la sécheresse, avec une accélération de l'inflation, qui continue d'être alimentée par des pressions d'origine externe, sachant que les dernières données disponibles montrent une large diffusion vers les prix des produits non échangeables.

Il a aussi rappelé que les prix des matières premières alimentaires et énergétiques demeurent toujours élevés, selon les données relatives aux huit premiers mois de l'année, notant que l'inflation a augmenté à 8% en août après 7,7% en juillet, et de 6,3% en moyenne au deuxième trimestre et 4% au premier, tirée essentiellement par le renchérissement des produits alimentaires et des carburants et lubrifiants.

L'IPPIEM signe son huitième mois consécutif de hausse



L'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole» a maintenu sa tendance haussière au titre du mois d'août.

Après une hausse de 0,3% enregistrée en juillet 2022, le Haut-commissariat au plan (HCP) annonce qu'il a enregistré une hausse de 0,1% au cours du mois d'août 2022 par rapport au mois précédent.

L'indice signe ainsi le huitième mois consécutif de progression, après les hausses observées en janvier (2,5%), février (0,8%), mars (0,7%), avril (1,1%), mai (1%), juin (0,6%) et juillet (0,3%).

Dans une note d'information relative à l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière du mois d'août 2022, le Haut-commissariat attribue cette évolution à la hausse de 1,4% des prix de l'«Industrie d'habillement» et l'«Industrie du textile», de l'«Industrie alimentaire», l'«Industrie chimique» et la «Fabrication des produits informatiques et électroniques» (0,2%).

Elle est aussi la résultante de la hausse de l'«Industrie du papier et du carton» (0,5%), de l'«Industrie du cuir et de la

chaussure» (1,0%), des «Travaux d'imprimerie et de reproduction» (0,3%) et de la «Fabrication des machines et équipements» (0,1%), a ajouté l'organisme public.

Les récentes données publiées par le Haut-commissariat montrent que cette variation est en outre liée à la baisse de 2,3% des prix de la «Métallurgie» et de 1% de la «Fabrication des produits en caoutchouc et en plastique».

Pour rappel, la hausse observée en juillet dernier avait été attribuée à la progression des prix de l'«Industrie automobile» (1,3%), de l'«Industrie du papier et carton» (4,2%), de la «Fabrication d'équipements électriques» (0,8%), de l'«Industrie alimentaire», l'«Industrie chimique» et la «Fabrication des produits en caoutchouc et en plastique» (0,1%), de l'«Industrie de textile» (0,9%), du «Travail du bois» (0,6%), de la «Fabrication des meubles» (0,5%) ainsi que de la «Fabrication des machines et équipements» (0,4%).

Selon une note d'information du Haut-commissariat d'alors, l'évolution observée au cours du mois précédent résultait également de la baisse de 0,8% des prix de la «Métallurgie»

et de 0,2% de l'«Industrie d'habillement».

A titre de comparaison, la hausse de l'indice des prix à la production du secteur des «Industries manufacturières hors raffinage de pétrole», enregistrée un mois plus tôt (juin, 0,6%), résultait de la hausse de 2,3% des prix des «Industries alimentaires», de 1,5% de l'«Industrie du papier et carton», de 0,8% de l'«Industrie du textile» ainsi que de 0,3% de l'«Industrie d'habillement».

Cette progression avait été aussi attribuée à la hausse de 1% des «Travaux d'imprimerie et de reproduction d'enregistrements», de 0,7% du «Travail du bois» et de 0,1% de l'«Industrie chimique», de la «Fabrication d'équipements électriques», de la «Fabrication des produits métalliques» et de la «Fabrication des produits informatiques».

D'après la note d'information relative à cette période, la progression de cet indice provenait également de la baisse de 2,3% des prix de la «Métallurgie», tandis que l'indice des prix à la production du secteur des «Industries extractives» avait en revanche connu une augmentation de 0,1% au cours du mois de juin 2022.

Comme en juillet 2022, les indices des prix à la production des secteurs des «Industries extractives», de la «Production et distribution d'électricité» et de la «Production et distribution d'eau» ont connu une stagnation au cours du mois d'août 2022, a relevé le Haut-commissariat au plan.

“
A fin août 2022,
les prix à la
production du
secteur des
industries
manufacturières
ont connu une
légère progression
de 0,1%

L'épargne nationale à 31,4% du PIB au deuxième trimestre

L'épargne nationale s'est située à 31,4% du produit intérieur brut (PIB) au deuxième trimestre de 2022, au lieu de 31,8% durant la même période un an auparavant, selon le Haut-Commissariat au plan (HCP).

Cette épargne tient en compte de l'accroissement de 9% de la consommation finale nationale en valeur au lieu de 14,7% enregistré une année auparavant, précise le HCP dans une note d'information sur la situation économique nationale au T2-2022.

Ladite note fait également savoir que

la croissance du revenu national brut disponible a connu un ralentissement à 7,9%, avec une augmentation, aux prix courants, de 6,9% du PIB et de 22% du taux d'accroissement des revenus nets reçus du reste du monde.

Suite à un niveau d'investissement brut (FBCF, variation des stocks et acquisition nette d'objets de valeurs) atteignant 34% du PIB, le besoin de financement de l'économie nationale s'est ainsi aggravé pour passer de 2% du PIB durant le même trimestre de l'année précédente à 2,6% au T2-2022.

Agadir: Hausse de 0,9% de l'IPC en août 2022

L'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré, au cours du mois d'août dernier à Agadir, une hausse de 0,9% par rapport au mois précédent.

Ainsi, l'IPC a atteint 112,1 en août contre 111,8 en juillet 2022, indique le Haut-Commissariat au plan (HCP) dans une note relative à l'IPC. Cette variation est la résultante de la hausse de 14,1% de l'indice des produits alimentaires et de 4% de l'indice des produits non alimentaires. Au niveau national, l'IPC a connu, au cours du mois d'août 2022, une hausse de 0,3% par rapport au mois précédent.

L'IPC mesure l'évolution relative des prix de vente au détail des produits de consommation cou-

rante de la population urbaine dans le temps et dans l'espace.

Les prix des produits sont relevés auprès d'un échantillon de points de vente au détail par le biais d'une enquête permanente dans 18 villes représentant toutes les régions du Royaume, à savoir : Casablanca, Rabat, Tanger, Marrakech, Oujda, Fès, Agadir, Meknès, Beni Mellal, Kénitra, Tétouan, Er-rachidia, Safi, Laâyoune, Guelmim, Settat, Dakhla et Al Hoceima. L'IPC est l'instrument de mesure de l'inflation. Il contribue au suivi et à l'analyse de la situation économique, et constitue un élément essentiel pour la mise en place de la politique financière et l'indexation des contrats entre les différents partenaires socio-économiques.

Le Maroc aspire à devenir un pôle régional de l'énergie

Le Maroc aspire à devenir un pôle régional de l'énergie et un pays de transit pour l'échange transfrontalier de l'énergie électrique grâce à ses atouts stratégiques en matière d'infrastructures d'interconnexion, a affirmé le vice-président de l'"Egyptian Natural Gas Holding Company" (EGAS), Samir Al-Quraish.

Dans un article sous le titre "Les expériences des pays arabes

en transition vers une économie verte", publié dans le numéro 230 (octobre 2022) du magazine trimestriel "La politique internationale", dans son dossier "Les questions du changement climatique dans l'agenda des relations internationales", M. Al-Quraish a indiqué que ces atouts permettent au Royaume du Maroc de créer un marché régional africain de l'électricité et de l'intégrer au marché européen.

A cet égard, le Maroc, ajoute l'auteur de l'article, joue un rôle important au niveau régional en matière d'échange d'énergie électrique, étant donné qu'il est "le principal acteur du marché de l'électricité au niveau de la région euro-maghrébine", rapporte la MAP.

Il a précisé que la feuille de route du Maroc table sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique électrique, du développement du réseau électrique et de l'interconnexion électrique avec les pays voisins, en plus de la réalisation de la feuille de route sur

l'énergie marine, géothermique et fossile.

Dans ce cadre, il a souligné que le Royaume a mis en place des plateformes de recherche et d'innovation, notamment le «Green Energy Park», une plateforme de recherche et d'innovation dans le domaine des technologies, et «Green and Smart Building Park», une plateforme dédiée à l'efficacité énergétique, aux réseaux intelligents et à la mobilité électrique, en plus d'autres plateformes en cours d'élaboration relatives à l'hydrogène et à la biomasse ainsi qu'au dessalement de l'eau.

L'auteur a estimé que le Maroc est le premier, au niveau de la région MENA, dans le Green Future Index, publié par la plateforme MIT Technology Review, qui classe 76 pays et territoires selon les progrès réalisés sur la voie d'un avenir vert à travers la réduction des émissions, le développement des énergies propres et l'innovation dans les secteurs verts.

Le Maroc a lancé une stratégie énergétique depuis 2009, dont les

principaux axes concernent l'électricité, les énergies propres et l'élargissement de l'utilisation des énergies renouvelables, à travers le développement de l'énergie solaire et éolienne, ainsi que l'introduction du gaz naturel liquéfié et du gaz naturel dans le mix énergétique électrique en plus de l'économie d'énergie, de la recherche scientifique et de l'efficacité énergétique, a-t-il rappelé.

Cette stratégie vise à assurer l'indépendance énergétique et à contribuer à la réduction des émissions de carbone, a-t-il expliqué, notant qu'une feuille de route pour la transition énergétique a été élaborée pour la période 2021-2030, axée sur l'hydrogène, la biomasse et le gaz naturel.

Par ailleurs, il a fait savoir que le Conseil économique, social et environnemental du Maroc (CESE) avait proposé des recommandations opérationnelles concernant tous les secteurs de l'économie verte, y compris les énergies multiples, l'efficacité énergétique, le traitement des eaux usées et la gestion des dé-

chets, ainsi que des recommandations de terrain pour des mesures axées sur des piliers majeurs qui concernent principalement la définition d'une stratégie globale et d'un modèle de gouvernance efficace pour la transition vers une économie verte aux niveaux national et régional, adoptant l'intégration de différentes stratégies et programmes sectoriels, et assurant une intégration industrielle effective et un développement soutenant les voies nationales vertes.

Ces recommandations portent également sur l'élaboration d'un plan pratique afin d'anticiper les besoins futurs en compétences qui correspondent au programme national de développement des voies vertes, en coordination avec les différents partenaires sociaux, économiques et académiques, tout en veillant à l'intégration de la dimension régionale, et au développement des dimensions sociale et comportementale dans le cadre de l'économie verte et sur la base du "pacte social", élaboré par le CESE.



Créer un marché régional africain de l'électricité et l'intégrer au marché européen

Meknès: L'Association nationale des éleveurs ovins et caprins tient son AG

Le ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Mohammed Sadiki, a présidé, samedi à Meknès, l'ouverture de l'Assemblée générale de l'Association nationale des éleveurs ovins et caprins (ANOC).

L'assemblée générale de cette association a porté sur la présentation et l'examen des rapports moral, financier et technique, le renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration et sur la présentation des recommandations des régions, rapporte la MAP.

Intervenant à cette occasion, M. Sadiki a souligné le rôle important que joue l'Association nationale des éleveurs ovins et caprins dans le développement de la filière des viandes rouges et la préservation des races ovines et caprines au niveau national

ainsi que dans l'encadrement des producteurs.

Après avoir mis l'accent sur l'importance du secteur de l'élevage et sa contribution à la consolidation de la souveraineté et la sécurité alimentaire, le ministre a indiqué que l'association représente un modèle d'organisation professionnelle "réussi" et "durable", louant, par la même occasion, le travail accompli par l'association et les résultats obtenus dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV).

Il a fait savoir, dans ce cadre, que l'association a pu tripler le nombre de ses adhérents et le nombre de têtes d'ovins et de caprins encadrés, et ce, à travers les programmes et projets agricoles régionaux réalisés dans un cadre partenarial avec le ministère.

Et M. Sadiki de relever que les efforts

seront poursuivis dans le cadre de la stratégie Génération Green pour renforcer le développement de la filière viandes rouges et la filière lait, contribuer à l'amélioration des revenus des éleveurs et créer de nouvelles opportunités d'emploi au profit des jeunes. Selon le responsable gouvernemental, un contrat-programme spécifique aux petits ruminants est en cours de préparation par les services du ministère pour mettre en place les mécanismes d'appui aux éleveurs pour les aider à faire face aux effets des conditions difficiles que traverse le secteur notamment à cause de la sécheresse. De son côté, le président de l'ANOC, Abderrahmane Majdoubi, s'est attardé sur les efforts que l'ANOC déploie, depuis sa création 40 ans plus tôt, pour l'encadrement des éleveurs et leur accompagnement dans tous les domaines en lien avec leur ac-

tivité, faisant état de la création de 166 groupements professionnels à travers le Royaume et la mise en œuvre de plusieurs programmes en collaboration avec le département de tutelle.

En ce qui concerne les programmes de l'amélioration génétique, il a fait état de 15 races locales dont huit races ovines et 7 caprines ainsi que de 9766 éleveurs actifs dans l'amélioration des ovins et 1689 éleveurs de caprins.

A l'issue des discussions, les rapports moral, financier et technique ont été approuvés, comme il a été procédé au renouvellement du tiers des membres du Conseil d'administration.

A noter que l'ANOC encadre un réseau d'adhérents qui comprend environ 15.500 éleveurs exploitant 4,2 millions de têtes d'ovins et de caprins.

Amal Temmar : *Les femmes ne sont plus que des actrices dans le cinéma*

Les femmes ne sont plus limitées au rôle d'actrice dans l'industrie cinématographique nationale, a affirmé, samedi à Salé, l'actrice marocaine Amale Temmar.

"Les femmes ont le plus souvent été réduites au rôle d'actrice dans le cinéma, mais aujourd'hui nous les retrouvons en tant que productrices, réalisatrices, scénaristes et bien d'autres profils", a-t-elle déclaré à la MAP en marge d'une cérémonie à son honneur à l'occasion du 15ème Festival international du film de femmes de Salé (FIFFS).

"Au-delà de la fierté, cet hommage représente pour moi une motivation et une responsabilité", a souligné Mme Temmar, notant que si d'aucuns considèrent que l'hommage marque l'épilogue d'un parcours, "pour moi, ce n'est qu'une motivation de plus pour s'investir davantage et donner plus de créativité".

L'actrice de "Honda Mall" n'a pas manqué de rendre hommage à Salé, ville hôte du festival, en affirmant que cette cité millénaire incarne pour elle "sa ville, sa famille et les prémices de son parcours artistique".

Amale Temmar a, par ailleurs, annoncé qu'elle campera bientôt le rôle de feue Aicha Chenna, icône de la lutte pour la promotion des droits des femmes.

Lors de cette cérémonie, l'actrice marocaine, qui a officié le long d'une



décennie et demie au sein de l'Organisation "Touche pas à mon enfant", a indiqué avoir été impliquée durant toute sa carrière artistique dans la dé-

fense de multiples questions relatives aux droits humains, notamment le mariage des enfants, les enfants sansabri, l'inceste et les mères célibataires, appe-

lant à briser le mur du silence face aux problèmes de société.

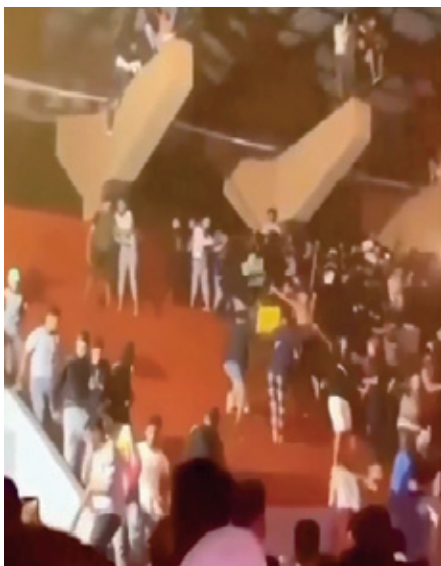
Au cours de cette cérémonie, un hommage a été également rendu à l'actrice et peintre Saadia Azgoun.

La 15ème édition du Festival international du film de femmes de Salé connaît la participation de dix films au titre de la compétition officielle dans la catégorie des longs-métrages, dont neuf films réalisés par des femmes, représentant 19 pays d'Europe, d'Amérique du Sud, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie.

Le festival compte aussi une compétition officielle dans la catégorie des films documentaires qui aborde le combat des femmes pour l'égalité et contre toutes les formes de discrimination, avec la participation de cinq films arabes, africains et européens, en plus du prix jeune public pour les courts et longs-métrages.

Outre un séminaire sous le thème "L'amour du cinéma au Maroc : de la cinéphilie à la critique", cette édition se distingue par la tenue du "dialogue des cinéastes", une rencontre ouverte autour du livre "L'image de la femme dans le cinéma arabe", une séance dite "carte blanche", la présentation d'ouvrages en relation avec le thème du festival et la réalité du cinéma au Maroc, ainsi que deux ateliers autour de "l'éducation à l'image" et l'écriture cinématographique (créateur de film/séquence).

Scènes de chaos dans le Festival L'Boulevard à Casablanca



La première soirée de la 20ème édition du Festival L'Boulevard qui a eu lieu vendredi dernier au stade du R.U.C de Casablanca a connu des scènes de violences, de harcèlements sexuels et d'agressions. Débordés par la foule, les organisateurs ont dû interrompre la session de la soirée.

Le comité d'organisation a publié samedi (1er octobre) un communiqué dans lequel il explique ce qui s'est passé. «Hier soir (vendredi 30 septembre 2022), L'Boulevard a connu une affluence sans précédent: le public venu assister aux concerts de rap/hip-hop programmés pour la 20ème édition du festival a été bien plus nombreux que ce que peut accueillir le stade du R.U.C.».

La même source a précisé que «face à ce débordement et pour des raisons de sécurité, les portes ont été fermées dès 20h, afin de pouvoir laisser les autorités et les agents faire leur travail et garantir la sécurité du public présent et des artistes programmés. Pour toutes ces raisons, de nombreux spectateurs, journalistes, partenaires et professionnels de la musique n'ont pas pu accéder à l'enceinte du R.U.C. A l'intérieur du stade, des mouvements de foule, causés par une partie du public, ont entraîné des dégâts».

Le concert "Space Opera: une étoile m'a dit"

Une plongée dans l'espace

La Fondation des cultures du monde (FCM) a organisé, vendredi soir au Théâtre Royal à Marrakech, un concert musical sous le thème: "Space Opera: une étoile m'a dit".

Lors de ce voyage musical, organisé en partenariat avec l'Université Cadi Ayyad (UCA), des chanteurs et des musiciens du Sénégal, de l'Inde, de l'Italie et du Maroc ont interprété avec brio des chansons qui ont plongé le public, notamment des étudiants, dans le monde magique de l'espace.

"Ce concert s'inscrit dans le cadre de la 24ème édition de "Come To My Home", un événement qui réunit des artistes, des musiciens et des intellectuels du monde entier, dans le cadre d'un groupe musical de la Fondation, où ils se réunissent autour d'un thème particulier pour chaque édition", a indiqué Younes Jabbari, membre de la FCM, dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP.

Le concert "Space Opera : une étoile m'a dit" a été donné par un groupe musical composé de 15 artistes issus de différentes cultures à travers le monde, ainsi que des étudiants qui poursuivent leurs études à l'Université Cadi Ayyad, qui ont interprété des chansons, en parfaite harmonie avec le thème de cette édition, a relevé M. Jabbari.

Et de souligner que la participation des étudiants universitaires à cette édition s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat entre l'Uni-



versité Cadi Ayyad de Marrakech et la Fondation des cultures du monde, qui porte sur l'organisation conjointe d'activités culturelles et scientifiques, au profit des étudiants et des jeunes.

Association marocaine à vocation nationale et internationale, la Fondation des cultures du monde a pour objectif de favoriser la connaissance et la promotion de la culture marocaine, ainsi que des valeurs fondées sur le

dialogue et le respect de l'autre, à travers l'interaction et le croisement des cultures.

Elle est conçue comme un réseau international dont l'ouverture aux contributions d'où qu'elles viennent, pourvu que leurs auteurs partagent les valeurs communes, est l'atout majeur. Elle œuvre pour un dialogue libre entre les créateurs dans toutes les parties du monde.

Bouillon de culture

Vernissage de l'exposition

"Un beau jour" d'Aziz Arbaoui

Le vernissage de l'exposition "Un beau jour" de l'artiste peintre, Aziz Arbaoui, a eu lieu, samedi, à la galerie du Complexe culturel "Les Grands arbres" à Béni Mellal.

Cette exposition, qui marque le coup d'envoi de la programmation d'automne du Complexe culturel Les Grands arbres, donne à voir jusqu'au 15 octobre, une vingtaine d'œuvres de l'artiste Aziz Arbaoui qui racontent la vie et ses contraintes multiples.

Cette exposition, haute en couleur, est une jolie promenade artistique à contempler les yeux grands ouverts. C'est une balade picturale exceptionnelle dans l'univers singulier d'Aziz Arbaoui dont le style s'exprime avec intensité à travers les formes, les lignes et les couleurs.

Usant beaucoup l'arrondi, le carré, le pointu et le zigzag dans ses peintures et multipliant les nuances à l'infini, Aziz Arbaoui réalise un travail qui pourrait être étiqueté de "figuration libre et peinture abstraite".

Aziz Arbaoui est un artiste autodidacte, né en 1959 à Béni Mellal. Auparavant bibliothécaire, il s'est tourné vers l'art il y a plus de 30 ans.

Le fait d'avoir exercé dans une bibliothèque et d'avoir été entouré de livres d'art a éveillé sa passion pour la peinture et les antiquités. Il est aussi un passionné de la photographie.

À toute première exposition est aussi liée à l'art photographique. En 1992, il avait participé à l'exposition collective "Photocollage" en Allemagne.

Plus récemment, il a participé à l'exposition collective du Festival international "Ain Asserdoun", organisée par l'Association Manbaa pour les beaux-arts, en novembre 2019.

À la même année, il a exposé à la 14ème édition de "La Nuit des galeries" à Béni Mellal. Pendant le confinement, en mai 2020, il a participé à l'exposition virtuelle "Couleurs sur un mur bleu" qui a rassemblé un grand nombre d'artistes.

Sami Rai illumine la scène du Festival régional des arts populaires d'El Kelaâ des Sraghna

Le chanteur Sami Rai a illuminé, samedi soir, la scène du Festival régional des arts populaires d'El Kelaâ des Sraghna, en interprétant avec brio et à la manière des grands, un florilège de chansons tirées de son répertoire musical si riche et reluisant.

Dans une ambiance festive et bon enfant, plusieurs festivaliers parmi les locaux et les visiteurs de la ville d'El Kelaâ des Sraghna se sont rendus en masse à la place "Jnane Roma", le temps de pouvoir bénéficier d'un beau moment de "retrouvailles" avec leur chanteur préféré, et donc de partager avec lui des moments inoubliables.

Présent sur scène le temps d'un spectacle si singulier en rythmes et sonorités "100% jeunesse", Sami Rai a bien voulu gratifier son public en interprétant une série de ses chansons parmi les plus répandues et appréciées par ses aficionados, à l'instar de "N'diha Maghribiya", "Chakafia", "Fatima", "Khalini Nabghik" ou en-

core "Sahara maghribiya" entre autres, sous une salve d'ovations ininterrompues.

Auparavant, les festivaliers ont été conviés généreusement à vivre l'aventure de la découverte de certaines facettes parmi les plus emblématiques des arts populaires locaux, notamment en appréciant de belles prestations signées respectivement, la troupe "Al Hadra Rehaliya" issue de la zone de Zembrane qui, par la suite, a cédé la place sur scène au groupe "Ouled Al Haouz El Karar", puis à la troupe de "Abidat R'ma Serbat Sraghna" et à la troupe "Laâbat Chaibia".

Dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée de l'information en continu de la MAP, Samir El Ouanassi, chef de service des affaires culturelles à la Direction régionale de la culture Marrakech-Safi, a fait savoir que l'organisation de ce Festival régional des arts populaires à El Kelaâ des Sraghna dans sa première édition cadre parfaitement avec les orientations du Département visant à préserver le patri-

moine immatériel.

Et de poursuivre que cet événement artistique aura un impact positif sur l'attractivité culturelle de cette partie du territoire national, louant, au passage, l'appui apporté par les autorités locales et les instances élues afin de garantir à ce rendez-vous artistique et culturel toutes les conditions du succès.

En organisant plusieurs festivals dans différentes provinces et régions du Royaume, le ministère de tutelle veille à consacrer le principe de la justice territoriale et promouvoir les droits culturels comme il est stipulé dans la Constitution et les Conventions internationales, a expliqué M. El Ouanassi, annonçant l'organisation prochaine d'événements artistiques dans d'autres provinces relevant de la région de Marrakech-Safi.

Dans une déclaration similaire, le chanteur Sami Rai, a fait part, quant à lui, de sa grande joie de participer à ce festival, mettant en relief la mobilisation et

l'appui du département de la culture et ses directions provinciales et régionales pour garantir plein succès aux manifestations artistiques programmées.

Et de poursuivre que le festival est de nature à jeter des passerelles de communication et de partage avec le public, notamment après plus de deux ans d'interruption en raison de la pandémie du nouveau coronavirus, notant que tous les événements organisés en plein air sont largement appréciés par le public comme par les artistes.

Organisé jusqu'au 2 octobre par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication - Département de la culture - autour du thème "Les arts populaires s'agissent: mémoire et présence", ce festival offre l'opportunité de célébrer en grande pompe le patrimoine civilisationnel national et de contribuer à la conscientisation sur l'importance de ce legs dans ses deux aspects matériel et immatériel et par là, d'assurer sa pérennité.



Les démineurs s'acharnent pour nettoyer les zones libérées en Ukraine avant l'hiver



Dissimulés, petits et mortels, les mines et autres engins explosifs laissés par les forces russes dans l'est de l'Ukraine dans les districts dont elles se sont retirées, représentent un défi urgent pour les démineurs avant l'arrivée de l'hiver.

"Sans nous, aucune chance de réparer des services comme l'électricité avant l'hiver", souligne Artem, 33 ans, qui dirige une équipe de démineurs s'affairant autour de la ville d'Izioum, récemment libérée par les forces ukrainiennes.

"Nous avons découvert plus de trente mines et obus d'artillerie, aujourd'hui, principalement des obus", ajoute Artem dont l'équipe de dix personnes est chargée de nettoyer les zones autour d'infrastructures essentielles comme les câbles électriques ou les canalisations d'eau et de gaz.

"Chaque jour nous commençons là où nous avons terminé hier", ajoute-t-il, observant des électriciens qui progressent avec précaution derrière un démineur dans un champ de tournesols en direction d'un câble sectionné.

D'autres démineurs empiètent les mines découvertes, dont les détonateurs ont été

retirés dans des conditions sûres, derrière un camion qui les évacuera en vue de leur destruction.

Les démineurs explorent les bords d'une route jonchée de débris entre Izioum, dont les forces ukrainiennes se sont emparées début septembre après six mois d'occupation par l'armée russe, et la limite de la région de Donetsk, non loin sur cette voie.

Artem, qui ne souhaite pas communiquer son nom de famille, ne semble pas s'émouvoir de la dangerosité du travail de son équipe, qui inspecte les bords de la route et progresse avec précaution dans des champs d'herbes hautes.

"C'est notre travail, c'est ce que nous savons faire, mais maintenant plus que jamais, c'est notre devoir", souligne-t-il.

"Nous disposons de 35 hommes, répartis en sept équipes, venant de différentes régions d'Ukraine", indique Vassyl Maidyk, 42 ans, qui commande l'équipe de démineurs déployée dans le district d'Izioum.

"Personne ne sait combien de temps" prendront les opérations de déminage, déclare-t-il à l'AFP à la base des

démineurs d'Izioum.

"En dépit de l'aide des organisations internationales, nous n'avons même pas fini de découvrir les mines abandonnées depuis le début de la première phase du conflit en 2014", ajoute-t-il, évoquant les affrontements avec les séparatistes de l'est de l'Ukraine.

Mais si les démineurs "travaillent rapidement", le district d'Izioum pourra être nettoyé d'ici novembre, ce qui permettrait aux services essentiels d'être de nouveau opérationnels d'ici l'hiver, espère-t-il.

Depuis la libération d'Izioum, ses équipes ont couvert selon lui quelque 100 hectares dans le district, et découvert plus de 5.000 mines autour des positions occupées précédemment par les Russes.

Les démineurs ont découvert aussi bien des mines antichars, des mines antipersonnel et des obus d'artillerie, que des mines PFM-1, dites mines "papillon", particulièrement destructrices et interdites par un traité international auquel la Russie n'est pas partie.

Ces petites mines de couleur verte dotées d'ailes, connues en Ukraine sous le nom de "pétales", sont d'autant plus dangereuses qu'elles peuvent être ramassées par

des enfants, souligne M. Maidyk.

Sur la route, où ne circulent que des véhicules militaires se dirigeant vers le front, l'équipe de Sacha martèle des poteaux sur les bords de la voie, accrochant des panneaux avec une tête de mort et des os entrecroisés signalant "Danger - Mines!"

"Ce n'est pas plus dangereux que de traverser la route en temps normal", assure Sacha, 44 ans, cigarette aux lèvres, commentant la situation d'un haussement d'épaules.

"Maintenant, la prochaine mine est deux mètres plus loin, dit-il, donc ici on est en sécurité, plus ou moins", dit-il.

Neuf présidents européens dénoncent l'annexion de territoires ukrainiens par Moscou

Neuf présidents de pays d'Europe centrale et orientale membres de l'Otan ont déclaré dimanche qu'ils "ne reconnaîtraient jamais les tentatives russes d'annexer un territoire ukrainien".

"Nous ne pouvons pas garder le silence face à la violation flagrante du droit international par la Fédération de Russie", affirment dans une déclaration commune publiée sur la page internet de la présidence polonaise les présidents de ces neuf pays (République Tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Pologne, Roumanie et Slovaquie).

Ils rappellent avoir visité Kiev et "vu de leurs yeux les effets de l'agression russe".

"Nous réaffirmons notre soutien pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous ne reconnaissons pas et ne reconnaitrons jamais les tentatives russes d'annexer un territoire ukrainien", poursuivent les neuf chefs d'Etat.

La déclaration souligne également que ses signataires soutiennent la décision du sommet de l'Otan de Bucarest en 2008 concernant l'adhésion future de l'Ukraine à l'alliance atlantique, exigent le retrait des forces russes et invitent tous les alliés à "augmenter substantiellement leur aide militaire à l'Ukraine".

Le président russe Vladimir Poutine a proclamé vendredi l'annexion des régions ukrainiennes de Donetsk, Lougansk, Zaporijjia et Kherson.

Au moins 174 morts après un mouvement de foule dans un stade de football en Indonésie

L'Indonésie s'est réveillée dimanche endeuillée par l'une des pires tragédies jamais survenues dans un stade. Au moins 174 personnes sont mortes dans un mouvement de foule quand des milliers de fans ont envahi un terrain de football et ont été aspergés de gaz lacrymogène.

Le drame, qui s'est déroulé samedi soir dans la ville de Malang, à l'est de l'île de Java, a aussi fait plus d'une centaine de blessés dans cet archipel d'Asie du Sud-Est où les rivalités entre supporters virent souvent à la catastrophe.

Des fans de l'équipe locale du Arema FC ont pénétré sur le terrain du stade Kanjuruhan, dans la ville de Malang, après la défaite de leur équipe 3 à 2 contre celle de Persebaya Surabaya. C'était la première fois en plus de vingt ans que l'Arema FC perdait face à sa grande rivale de la ville voisine de Surabaya.

Le bilan, initialement de 127 morts, est monté à 174 morts, a annoncé à la mi-journée Emil Dardak, le vice-gouverneur de la province de Java Est, sur la chaîne de télévision Kompas TV.

La police, qui a qualifié cet incident d'"émeutes", a tenté de persuader les fans de regagner les gradins et a tiré des gaz lacrymogènes après la mort de deux policiers. De nombreuses victimes ont été piétinées mortellement.

Des survivants ont décrit des spectateurs pris de panique, bloqués par la foule, quand la police a lancé des gaz lacrymogènes.

Des images capturées à l'intérieur du stade montrent une énorme quantité de gaz lacrymogène et des personnes s'agrippant aux barrières, tentant de s'échapper. D'autres portaient des spectateurs blessés, se frayant un chemin à travers le chaos.

"Des policiers ont projeté du gaz lacrymogène, et les gens se sont aus-

sitôt précipités pour sortir en se poussant les uns les autres et ça a provoqué beaucoup de victimes", a indiqué à l'AFP Doni, un spectateur de 43 ans, qui n'a pas voulu donner son nom de famille.

"Il n'y avait rien, pas d'émeutes. Je ne sais pas ce qu'il s'est passé, ils ont soudainement envoyé du gaz lacrymogène", a-t-il déclaré. "Ce qui m'a choqué c'est qu'ils n'ont pas pensé aux femmes ni aux enfants?"

Interrogé par l'AFP, Sam Gilang, un survivant, qui a perdu trois amis, écrasés par la foule, a évoqué un incident "terrifiant, absolument choquant".

"Les gens se poussaient (...) et beaucoup ont été piétinés en allant vers la sortie. Mes yeux brûlaient à cause des gaz lacrymogènes. Heureusement, j'ai réussi à grimper sur une clôture et j'ai survécu".

Le président indonésien Joko Widodo a ordonné dimanche "une évaluation complète des matchs de football et des procédures de sécurité", après cet incident.

Il a demandé à l'Association nationale du football de suspendre tous les matchs jusqu'à l'"amélioration de la sécurité".

"Je regrette profondément cette tragédie et espère que cette tragédie liée au football sera la dernière dans notre pays", a-t-il déclaré dans un discours télévisé.

Le directeur d'un hôpital a indiqué sur une chaîne de télévision locale qu'une des victimes n'avait que cinq ans.

Le stade contenait 42.000 personnes et était complet selon les autorités. Quelque 3.000 d'entre eux ont envahi le terrain en signe de colère après le match.

Un spectacle désoleant devant le stade témoignait dimanche matin des agitations de la veille: des véhicules calcinés, dont un camion de police,



jonchaient les rues. La police a fait état de 13 véhicules brûlés.

Le gouvernement indonésien a présenté ses excuses pour cet incident.

"Nous sommes désolés pour cet incident (...) C'est un incident regrettable qui +blesse+ notre football à un moment où les supporters peuvent assister à un match dans un stade" après une longue interruption pendant la pandémie de Covid-19, a déclaré le ministre indonésien des Sports et de la Jeunesse Zainudin Amali à la chaîne Kompas.

Mea culpa aussi du côté de l'Association de Football d'Indonésie (PSSI), qui a suspendu tous les matchs prévus cette semaine.

"Nous sommes désolés et nous présentons nos excuses aux familles des victimes et à toutes les parties pour cet incident", a dit le président de PSSI, Mochamad Iriawan.

La violence des supporters est un problème en Indonésie, où les rivalités

de longue date se sont transformées en affrontements mortels.

Certains matches --le plus important étant derby entre Persija Jakarta et Persib Bandung-- sont si tendus que les joueurs des équipes de haut niveau doivent s'y rendre sous haute protection.

Les fans de Persebaya Surabaya n'avaient pas été autorisés à acheter des billets pour le match, de crainte d'incidents.

Le secrétaire général de l'Association nationale de football PSSI, Yunus Yussi, a indiqué avoir communiqué avec la FIFA sur cet incident dramatique et espère éviter des sanctions de l'organe international.

Il a expliqué que la police avait utilisé des gaz lacrymogènes à l'intérieur du stade car "elle devait prendre des mesures pour empêcher" les fans d'envahir le terrain au cours d'une conférence de presse.

Le chef de la Confédération asia-

tique de football, a exprimé ses regrets face aux pertes humaines.

"Je suis profondément choqué et attristé d'apprendre des nouvelles aussi tragiques venant d'Indonésie, un pays où l'on aime le football", a déclaré Salman bin Ibrahim Al Khalifa dans un communiqué.

L'Indonésie doit accueillir l'an prochain la Coupe du Monde U-20 dans plusieurs stades du pays, mais celui de Malang n'en fait pas partie.

En 1989, un mouvement de foule au stade de Hillsborough en Grande-Bretagne avait causé la mort de 97 fans de Liverpool et en 2012, le stade de Port Said en Egypte avait connu une autre tragédie avec 74 morts.

En 1964, 320 personnes sont mortes et plus d'un millier a été blessé dans un mouvement de foule au stade national de Lima au cours d'un match de qualification entre le Pérou et l'Argentine.

L'ouragan Ian laisse dans son sillage une Floride dévastée

Le bilan continue de s'alourdir en Floride après le passage de l'ouragan Ian, qui a provoqué au moins 44 morts dans cet Etat du sud des Etats-Unis et qui devait se dissiper au cours de la nuit de dimanche.

"Il y a désormais 44 décès attribués à l'ouragan Ian", a indiqué le service de la médecine légale de Floride. La plupart par noyade et dans leur grande majorité des personnes âgées.

Le président Joe Biden et son épouse Jill doivent se rendre mercredi dans cet Etat pour constater les dégâts causés par cet ouragan, selon la Maison Blanche. Ils iront lundi à Porto Rico, dévasté en septembre par l'ouragan Fiona.

Le comté de Lee, lourdement frappé par Ian, a enregistré à lui seul 35 décès, selon son shérif, tandis que les médias américains, dont NBC et CBS, ont recensé plus de 70 décès directement ou indirecte-

ment liés à la tempête.

La polémique enflait samedi autour de l'arrivée tardive de l'ordre d'évacuation des plus de 600.000 habitants de ce comté, qui compte la moitié des victimes confirmées.

L'ordre aurait ainsi été donné mardi matin, alors que les comtés avoisinants ont demandé à leurs habitants d'évacuer dès lundi, affirme le New York Times.

Assis à l'ombre d'une maison déserte de Matlacha, Chip Farrar s'exaspère. "Personne ne nous dit quoi faire. Personne ne nous dit où aller", dit-il à l'AFP.

"Les ordres d'évacuation sont arrivés très tard", assure cet homme de 43 ans. "Mais la plupart des gens qui sont encore là ne seraient pas partis de toute façon. C'est un endroit très ouvrier. Et la plupart des gens n'ont nulle part où aller, c'est le plus gros problème", ajoute-t-il.

Parallèlement, les recherches se poursuivaient pour retrouver seize passagers d'un bateau de migrants qui a chaviré en raison du mauvais temps mercredi près de l'archipel des Keys.

Les gardes-côtes ont annoncé avoir retrouvé deux personnes de cette embarcation décédées dans l'eau, neuf autres ayant été secourues soit au large, soit après avoir nagé jusqu'au rivage.

Après avoir ravagé la Floride, Ian s'est dirigé vers la Caroline du Sud, où il a touché terre vendredi après-midi près de Georgetown en tant qu'ouragan de catégorie 1, accompagné de vents soufflant jusqu'à 140 km/h, selon le Centre national des ouragans (NHC) basé à Miami.

Plus de 900.000 foyers et commerces étaient privés d'électricité en Floride samedi soir.

Samedi après-midi, Ian charriait des vents allant jusqu'à 35 km/h avec

toujours de "fortes pluies" sur le massif des Appalaches dans le sud-est des Etats-Unis, a indiqué le NHC dans son dernier bulletin.

Malgré son affaiblissement attendu, les autorités de plusieurs Etats appelaient tout de même la population à la prudence en raison des fortes précipitations attendues.

Plus de 500.000 foyers et commerces étaient privés de courant samedi à la mi-journée en Caroline du Nord, en Caroline du Sud et en Virginie, selon le site spécialisé poweroutage.us.

La Floride comptait elle toujours près de 1,2 million de foyers et commerces sans électricité.

Dans la péninsule, outre le lourd bilan humain, les dégâts matériels sont "historiques", le niveau atteint par la montée des eaux ayant été sans précédent, selon le gouverneur Ron DeSantis.

Dans cet Etat, "nous commençons tout juste à voir l'étendue des destructions", a-t-il déclaré.

"Il va falloir des mois, des années pour reconstruire", a-t-il déploré.

Dans la ville côtière de Fort Myers, qualifiée d'"épicerie" par Ron DeSantis, une poignée de restaurants et de bars avaient rouvert et des dizaines de personnes étaient assises en terrasse, offrant un semblant de normalité aux habitants entre les arbres cassés et les façades détruites.

"C'était assez terrible, mais on a tenu le coup. Le toit de notre maison s'est envolé, un grand arbre s'est effondré sur nos voitures, notre jardin a été inondé, mais à part ça, ça va", dit Dylan Gamber, 23 ans, ce félicitant de la solidarité qui a régné entre voisins.

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONALE DE
L'ELECTRICITE ET DE L'EAU
POTABLE (ONEE)
BRANCHE EAU

Direction Approvisionnement et
Marchés Avis d'Appel d'Offres
Ouvert N° : 31 /DAM/S/2022 à
lot unique Séance Publique
La Direction Approvisionnement
et Marchés de l'ONEE-Branche
Eau, sise à Rabat lance le présent
appel d'offres qui concerne :
Maintenance des caméras de sur-
veillance des ateliers de l'ONEE
Branche à Casablanca
Les pièces justificatives à fournir
sont celles prévues par l'article 10
du règlement de la consultation.
Cette consultation est ouverte
uniquement aux petites et
moyennes entreprises (PME) nationales,
aux coopératives, aux unions
de coopératives et aux
auto-entrepreneurs.
L'estimation du coût des prestations
s'élève à : 24.000,00 DH TTC.
Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à : 3.000,00
MAD Une visite des lieux fortement
recommandée est prévue le
17/10/2022 à : 10:00 (heure locale)
au lieu suivant : ONEE-

Branche Eau, 1 rue l'écrivain, Casablanca
Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :
Bureau des marchés (DAM), Immeuble G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat - Maroc,
Tel : (+212) 0537 66 75 05 / 06, Fax : (+212) 0537 66 75 13
Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposé contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la

commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis aura lieu le Mardi 01 Novembre 2022 à 10:00 (heure locale) au Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat.
L'ouverture des enveloppes sera fait en un seul temps.
Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, prière de contacter l'entité d'achat Division Achats Industriels Spécifiques et de Support de la Direction Approvisionnement et Marchés à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - CP 10220 - Rabat - Fax : (+212) 05 37 66 72 20.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N°7505/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE D'ELBOROUJ
COMMUNE OULED AMEUR

AVIS D'ENQUETE COMMODO INCOMODO

Le Président de la Commune d'Ouled Ameur avise le public du démarrage d'une enquête commodo incommodo, d'une durée de 15 jours à compter de la date du :
06 Octobre 2022.

Cette enquête concerne la demande déposée par Mr Nasro-Allah Nouredine et Mr Nasro Allah Nacer pour l'obtention d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un moulin d'olives au local situé à : route nationale 23 Douar Ouled Driss à la Commune Ouled Ameur El Borouj Province de Settat.

Un registre des observations est mis à la disposition du public à la Commune

D'Ouled Ameur au bureau des affaires économiques.

N°7504/PA

ROYAUME DU MAROC
CHU IBN ROCHD



المركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد
Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd

المملكة المغربية
وزارة الصحة



AVIS DE REPORT
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 099/2022/CHUIRC

ACHAT DU MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE « RADIOLOGIE »

Le Directeur du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd informe le public que la date d'ouverture des plis prévue pour le 13/10/2022 à 10H est reportée pour le 20/10/2022 à 11H, et la date de dépôt de la documentation technique, prévue le 12/10/2022 avant 14 heures et reportée pour le 19/10/2022 avant 14H.

N°7503/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
صلاة القلم بربطية
الدائرة الخرجية
المندوب المكلف: ملي بخلف
جماعة بني بخلف
مصلحة الموارد البشرية

البيانات
عن اجراء ابحاث الكفاءة المهنية

بناء على القرار رقم 141/2022 المؤتمر رقم 2022 الصادر عن المجلس الجماعي لبلدية تازة في 14/09/2022 تم منح منح دراسية لعدد من المترشحين للتأهيل في تخصصات مختلفة وذلك وفق الجدول المبين بالأسفل:

الاسم	المادة	الدرجة	المدة	الملاحظات
محمد العربي	اللغة العربية	الدرجة الثانية	30 يوم	على ان يتم الترخيص في المدة المحددة
محمد العربي	اللغة العربية	الدرجة الثانية	30 يوم	على ان يتم الترخيص في المدة المحددة
محمد العربي	اللغة العربية	الدرجة الثانية	30 يوم	على ان يتم الترخيص في المدة المحددة

N°7502/PA



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DU PRESCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS D'APPELS D'OFFRES
AU "RABAIS OU A MAJORATION" N° : 10/S/2022

Le 25/10/2022 à 11h , il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" en lot unique concernant :

OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Travaux de Construction de l'internat au Lycée Qualifiant Azzaytouna à La Commune Territoriale El Ghiate Province De Safi	100 000,00 DH (Cent Mille Dirhams)	7 290 468,00 DH - TTC (Sept Million Deux Cent Quatre Vingt Dix Mille Quatre Cent Soixante Huit Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma et le site web de la direction provinciale de Safi (www.dmensafi.net).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la Direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie électronique.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Equipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	3

* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

- Une visite des lieux sera prévue 17/10/2022 à partir de 10h
- Le départ se fera à partir du siège de la Direction Provinciale de Safi

N°7499/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE DE SETTAT
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
DIVISION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION



Avis d'organisation des examens d'aptitude professionnelle
au titre de l'année 2022

La Commune de Settat organise les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2022 pour l'accès aux grades classes aux échelles de rémunération 7 à 11 ouverts aux fonctionnaires de la dite commune ayants au moins six ans d'ancienneté dans leurs grades au premier examen comme suit :

Accès au grade de	places mises en compétition	Date des concours		Lieu de dépôt des dossiers de candidature et la date limite.	Lieu de concours
		Ecrit	Orale		
Adjoint Technique grade principal	Le Quota est limité à 13% des fonctionnaires remplissant les conditions réglementaires.	20/11/2022	26/11/2022	Service des Ressources Humaines et de la Formation jusqu'au 04/11/2022.	Ecole primaire Ibn Tachfine à la ville de Settat
Adjoint Technique 2 ^{ème} grade		27/11/2022			
Administrateur M.I		27/11/2022			
Technicien 1 ^{er} grade		27/11/2022	30/12/2022	Service des Ressources Humaines et de la Formation jusqu'au 02/12/2022.	
Technicien 2 ^{ème} grade					
Rédacteur 1 ^{er} grade					
Rédacteur 2 ^{ème} grade					
Adjoint Administratif 1 ^{er} grade					
Adjoint Administratif 2 ^{ème} grade					

N°7500/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taza
Cercle Oued Amllou
Caidat BOUHOLO
Commune Boulhou

AVIS DE DEPOT

Le Public est informé du dépôt au siège de la commune de Boulhou Province de Taza le projet :

- Plan d'aménagement du centre KAOUAN N° AUT / 22 / 102

Pendant un délai d'un mois à compter du 03/10/2022 .

Les dossiers des plans d'aménagement ainsi que le registre destiné à recevoir les requêtes des intéressés est tenu à la disposition du public au siège de la commune de Boulhou aux horaires d'ouvertures des bureaux .

N°7501/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDIOUNA
COMMUNE SIDI HAJJAJ
OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES
DE LA COMMUNE
SERVICICE TECHNIQUE
BUREAU DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
02/2022/CSHOH

Le 26 Octobre 2022 à 11 Heures, il sera procédé, dans le bureau de la direction des services de la commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix Pour: ACHAT DE MATERIEL DES FETES ET DE PAVOISEMENT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service technique / Bureau des marchés de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 12 000,00 DH (Douze mille dirhams). L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 547 200,00 DH TTC (Cinq cent quarante sept mille deux cent Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique / Bureau des marchés de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar.
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de la commune de Sidi hajjaj oued-hassar avant le 25/10/2022 à 15h30 (heure limite pour le dépôt des échantillons).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°7506/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DRÀA TAFILALET
ELECTRIFICATION DE NOUVEAU FORAGE DE CENTRE M'CISSI- PROVINCE DE TINGHIR
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°
71/DRD/CE/AMD/4/20
22a Lot unique
Séance publique

La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Errachidia, lance le présent appel d'offres qui concerne : l'Electrification de nouveau forage de centre M'cissi- Province de Tinghir.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 249 996,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau Avenue Mohamed VI quartier AZEMMOUR JDIDER-rachidia
Tél : 05 35 79 53 08 Fax : 05 35 57 34 86

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu Mercredi 02 Novembre 2022 à 10H00 à la Direction Régionale de Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction Régionale de Drâa Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia- Fax : 05 35 57 34 86 - Email : yramchoun@onee.ma.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N°7507/PC

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DRÀA TAFILALET
Assainissement liquide du centre de Taznakhte - Lot N°4 : Ligne Electrique
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°68/DRD/CA/D/2022
Séance publique

La Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Errachidia, lance le présent appel d'offres qui concerne l'Assainissement liquide du centre de Taznakhte - Lot N°4 : Ligne Electrique.

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés dans le cadre du cofinancement européen AFD/K/W/B/EI/UE.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 920 000,00 DH TTC.

Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 19200,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Une visite des lieux facultative est prévue pour les candidats introduisant le planning suivant :

Date	Heure	Lieu de rencontre	Programme
Jeuvi 27/10/2022	09H30	Siège du centre de l'ONEE Branche eau à Taznakhte (Province de Ouazzane).	Visite des lieux des travaux

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site DGMarket (<http://afid.dgmarket.com/>)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale DRÀA TAFILALET :
Avenue Mohammed VI, Quartier Azemmour Eljadid - Errachidia,
Tél : (0535) 79.53.08 Fax : (0535) 87.34.86

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohammed VI, Quartier Azemmour Eljadid - Errachidia avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis ;

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohammed VI, Quartier Azemmour Eljadid - Errachidia avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 23 Novembre 2022 à 10H00 à la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohammed VI, Quartier Azemmour Eljadid - Errachidia.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale DRÀA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau- Adresse : Avenue Mohammed VI, Quartier Azemmour Eljadid - Errachidia,

- Tél : (0535) 79.53.08 - Fax : (0535) 87.34.86 - Email : yramchoun@onee.ma ; sbonazizi@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N°7508/PC

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDIOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRE
N° 01/2022/S.P.J

Le 25 octobre 2022 à 11 heures , sera procédé, dans le complexe Commercial « ARINA » sis au Lotissement AL ALIA ALBAYDA Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre relatif à la location des Boutiques Commerciales situés au Complexe Commercial "ARINA" appartenant à Commune Sidi Hajjaj Oued Hassar (boutiques n° : 16-26-29-30-35) selon le tableau détaillé ci-dessous :

N° des boutiques	Surface en M ²	Montant de la caution provisoire en dirhams	Le prix d'ouverture estimé du prix brut en dirhams
16	26.64	6.000,00	150.000,00
26	34.56	6.000,00	150.000,00
29	34.56	6.000,00	150.000,00
30	34.56	6.000,00	150.000,00
35	16.92	4.500,00	100.000,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service patrimoine et juridique de la commune Sidi Hajjaj Oued Hassar, et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de:

- Pour les boutiques n°16, 26,29 et n°30: 6000,00 DHS (Six mille dirhams)
- Pour la boutique n°35: 4500,00 DHS (Quatre mille cinq cent dirhams)

Le prix d'ouverture estimé du prix brut:

- Pour les boutiques n°16, 26,29 et n°30: 150 000,00 DHS (Cent cinquante mille dirhams).
- Pour la boutique n°35: 100 000,00 DHS (Cent mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar ;
- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma/ ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

N°7509/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA
DIRECTION DES SERVICES
Division administrative, économique et financière
SERVICE DES RESSOURCES FINANCIERES

Avis rectificatif de l'Appel d'Offres ouvert
N°08/2022 DU 21/10/2022 (Fourière)

En application des dispositions de l'article 19 du décret N°2-12-349 du 20 mars 2013, le Président de la Commune d'EL KELAA DES SRAGHNA, informe le public qu'une erreur est constatée au niveau de l'avis d'appel d'offres N°08/2022 qui aura lieu le 21/10/2022 à 11h00min, publié dans les journaux : LIBERATION n° 9731 et AL ATTHAD AL ICHTRAKI n°13.260, parue le 28/09/2022, a connu les modifications suivantes :

N°	Objet	Nombre	Démarration	Date de mise en fournie	Observation
1	MERCEDES 320	1	43788133	25-06-2020	EST EN BON ETAT

- Et que le prix estimatif des Voitures dépassant le délai imparti : Vente en un seul lot est **110.000,00 dirhams** au lieu de **80.000,00 dirhams**.

La nouvelle version de l'avis d'appel d'offres peut être retirée au Service des Ressources Humaines Commune d'El Kelaa Des Sraghna ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma .

N°7510/PA

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/07/2022, il a été établi les Statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : " SNACK-UP" S.A.R.L.
 Siège Social : 15 AVENUE AL ABTAL APP 04 AGDAL RABAT
 Associés : M. ISMAIL BIOU-GNACH, détient 750 parts sociales.
 M. SAID KAMEL, détient 250 parts sociales.
 Soit, au total, un nombre de parts composant le capital social de 1000 parts
 Objet : GESTION COMMERCIALE.
 Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 DHS.
 Gérance : la société est gérée par : Mr. ISMAIL BIOU-GNACH.
 Dépôt légale : la société a été immatriculée au RC du Tribunal de commerce de RABAT sous le numéro 162569.

N°7512/PA

SENTEURS LILAS SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12.09.2022, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : SENTEURS LILAS
 Forme Juridique : SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE.
 Objet :
 • ACHAT ET VENTE DE PRODUITS COSMETIQUES.
 • IMPORTATION ET EXPORTATION (MARCHAND OU INTERMEDIAIRE EFFECTUANT).
 Siège Social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3 EME ETG APT N° 6, CASA-BLANCA.
 DUREE : 99 ans.
 Capital Social : CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 Dhs), divisé en MILLE (1000) parts de CENT DIRHAMS (100 Dhs) chacune, numérotées de 1 à 1000, toutes libérées et attribuées à :
 • Mme. MOUSTAID SARA.....
1000 parts sociales.
 GERANCE :
 - Mme. MOUSTAID SARA, gérante unique de la Société. La société est engagée par la signature de la gérante unique Madame MOUSTAID SARA.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de

Casablanca, le 29.09.2022 sous le N° 839524 La Société est immatriculée au RC sous le N° 556863.

N°7513/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de la Santé et de la protection sociale
 Région Souss Massa
 Délégation d'Agadir Ida Outanane
 Centre Hospitalier Régional D'AGADIR
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 13/2021
 Réserve aux petites et moyennes entreprises (Séance publique)

Le 31/10/2022 à 10h heures il sera procédé, dans la salle des réunions du centre hospitalier régional d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le marché, ayant pour objet: Blanchissage du linge pour Le Centre Hospitalier Régional d'Agadir (Sans utilisation de la buanderie de l'hôpital).
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés du centre hospitalier régional d'Agadir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.
 Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15 000,00 dirhams (Quinze Mille Dirhams)
 Estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 646 800,00 DHS TTC
 (Six Cent Quarante Six Mille Huit Cent Dirhams TTC)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Centre Hospitalier Régional d'Agadir ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposer par voie électronique au portail national des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 8 du règlement de consultation.
 N°7514/PA
 ROYAUME DU MAROC
 MINISTRE DE L'INTERIEUR
 REGION MARRAKECH - SAFI
 PROVINCE DE SAFI
 CERCLE DE HRARA
 CAIDAT SOUK AYIR
 COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°: 05 / 2022
 Le 25/10/2022 à 12H00 il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la commune territoriale Ayir à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
 - CONSTRUCTION DES PERGOLAS POUR LES VOYAGEURS AU TERRITOIRE DE LA COMMUNE AYIR, PROVINCE DE SAFI
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés au siège de la commune territoriale d'AYIR, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 -Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 Dhs).
 -L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Deux Cent Vingt Huit Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Huit Dirhams Quarante Centimes/ (228 998,40 Dhs)
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31et148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 * soit envoyer leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics.
 * soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des Marchés au siège de la CT Ayir ;
 * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N°7515/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 RÉGION DE Fès-MEKNÈS
 PROVINCIALE TAZA
 CERCLETAHALA
 COMMUNE TAZARINE
 Avis de rectification

Le président de la commune territoriale de tazarine, porte à la connaissance du public que La date d'ouverture des plis concernant l'appel d'offre N° 1/2022 relatif à TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE 34 FOYERS DANS DIX(10) DOUARS RELEVANT DE LA COMMUNE DE TAZARINE - PROVINCE DE TAZA, Publié au journal Libération n° 9728 en date du 24/09/2022, est le mardi 18 octobre 2022.

N°7235/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 REGION MARRAKECH - SAFI
 PROVINCE DE SAFI
 CERCLE DE HRARA
 CAIDAT SOUK AYIR
 COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
 N°: 04 / 2022

Le 25/10/2022 à 10H00 il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la commune territoriale Ayir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Construction d'une piste routière au douar lahabda A LA CT AYIR (1ere tranche :du profil n°157 au profil n° 200) Province de Safi.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés au siège de la commune territoriale d'AYIR, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt Mille Dirhams (20 000,00 Dhs)**.
 -L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: **Sept Cent Trente Six Mille Sept Cent Douze Dirhams Soixante Quatre Centimes/(736 712,64 Dhs)**
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31et148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 * soit envoyer leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics.
 * soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
 Les concurrents installés au Maroc devront fournir une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification et de classification suivants :

SECTEUR	CLASS E	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B : Travaux routiers et voiries urbaines	5	B1 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ROUTIER COURANT B3 : OUVRAGE D'ASSAINISSEMENT ROUTIERS ET TRAITEMENT DE L'ENVIRONNEMENT B5 : ASSISE NON TRAITE ET ENDUIT SUPERFICIEL

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°7516/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau
 DIRECTION REGIONALE DRÀ TAFLIALET
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 70/DRD/CE/ASD/1/2022 à Lot unique
 Séance publique

La Direction Régionale Drâ Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Errachidia, lance le présent appel d'offres qui concerne **la Sous-traitance de la gestion des installations de production, de transport et de distribution de l'eau potable en milieu rural - Opération Ksour de Goulmima-Tinejdad (Province d'Errachidia).**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
 L'estimation du coût des prestations s'élève à **3000 000,00 DH TTC**.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **30 000,00 DH** ou son équivalent en devise librement convertible.

Une visite des lieux obligatoires est prévue pour les candidats intéressés selon le planning suivant :

Nature visite	Date	Heure	Lieu de rencontre	Programme
Obligatoire	Mercredi 19/10/2022	10H30	Siège de Centre ONEE-Branche Eau Tinejdad	Visite des stations et réseaux de distribution des centres Tinejdad et Mellab concernés par l'opération
Obligatoire	Jeu di 20/10/2022	10H30	Siège de Centre ONEE-Branche Eau Goulmima	Visite des stations et réseaux de distribution des centres Goulmima, Tadghouste et Amellagou concernés par l'opération

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :
 Bureau d'ordre de la Direction Régionale Drâ Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau
 Avenue Mohamed VI quartier AZEMMOUR JDID Errachidia

Tél : 05 35 79 53 08 Fax : 05 35 57 34 86

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
 - soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Drâ Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
 - soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Drâ Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
 - soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.


L'ouverture publique des plis aura lieu Mercredi 02 Novembre 2022 à 10H00h à la Direction Régionale de Drâ Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction Régionale de Drâ Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : Avenue Mohamed VI quartier Azemmour Jdid, Errachidia - Fax : 05 35 57 34 86 - Email : yramchoun@onee.ma.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onee.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N°7511/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
TAROUDANNT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز و الماء
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 16/2022

Le 25 Octobre 2022 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANNT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

Contrôle et suivi de la qualité des travaux de reconstruction d'un ouvrage d'art sur Oued El Faregh au PK 102+000 de la RN10 (RN7), Province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haïta Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 7 000,00 dhs (Sept Mille dirhams)
-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 476 916,00 dhs (Quatre Cent Soixante Seize Mille Neuf Cent Seize dhs, 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

- Un dossier technique comprenant
* Pour les entreprises installées au Maroc :

Copie du certificat de qualification certifié conforme à l'original faisant ressortir :

ACTIVITE	QUALIFICATION EXIGEE	CATEGORIE
CQ	CQ,8	2

* Pour les entreprises non installées au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°7517/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE
L'ÉQUIPEMENT ET DE



المملكة المغربية
وزارة التجهيز و الماء

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 17/2022

Le 25 Octobre 2022 à 11 H, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

Etude géotechnique d'un ouvrage d'Art au PK 91+000 de la RR109, dans Province Taroudant

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haïta Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

➢ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 500,00 dhs (Deux Mille Cinq Cent Dirhams).
➢ L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 192 840,00 dhs (Cent Quatre Vingt Douze Mille Huit Cent Quarante Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 9 du règlement de consultation.


Le Dossier technique comprenant :
* Pour les entreprises installées au Maroc :
➢ Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Activité	Qualifications	Catégorie
N° EG : Etudes géotechniques	EG.5 : Etudes géotechniques des ouvrages courants	2

* Pour les entreprises non installées au Maroc :
➢ Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°7518/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE
TAROUDANNT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز و الماء
المديرية الإقليمية بتارودانت

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 18/2022

Le 27 Octobre 2022 à 10 h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TAROUDANNT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

Travaux d'élargissement et de renforcement de la RN 7 du PK 281+213 au PK 289+060 (Ex RR 203 du PK 134+300 au PK 142+147, Province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Rue Settat -M'Haïta Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme 700 000,00 Dhs (Sept Cent Mille Dirhams)
-L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 50 455 920,00 Dhs(Cinquante Million Quatre Cent Cinquante Cinq Mille Neuf Cent Vingt Dhs, 00 Cts)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directeur provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Taroudant ;
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 4 du règlement de consultation.

Le Dossier technique comprenant :
* Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivant :

Secteur	Qualification	Classe
B	B1 ;B3 ;B5 et B6	S

* Pour les concurrents non installés au Maroc :
Les concurrents doivent produire le dossier technique prévus par le règlement de la consultation.

N°7519/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Précolaire & des Sports



Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région bni melal-khenifra
Direction Provinciale de Khourigba

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX

Il sera procédé, le Mardi 25 octobre 2022, au siège de la direction provinciale de Khourigba, sis à boulevard bni Amir Khourigba, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix selon le programme suivant :

AO N°	Objet	Cautionnement Provisoire en dhs TTC	Estimation Du Coût Des Prestations en dhs TTC	Date Et Heure D'ouverture Des Plis
11EXP/2022/KH	Achat de fournitures d'entretien au profit des établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Khourigba en lot unique.	10 000,00 DHS TTC Dix mille dirhams	257 244,00 dhs Deux cent cinquante sept mille deux cent quarante quatre dhs zéro cts	25/10/2022 A 13H00
12EXP/2022/KH	Achat de fournitures de bain au profit des bénéficiaires dans des internats des établissements d'enseignement relevant de la direction provinciale de Khourigba en lot unique.	9900,00 DHS TTC Neuf mille dirhams	99 990,00 dhs Quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix dhs zéro cts	25/10/2022 A 14H00
13EXP/2022/KH	Achat de fourniture de bureau et informatique pour les sessions de formation et au profit des établissements scolaires relevant de la DP Khourigba, en lot unique.	10 000,00 DHS TTC Dix mille dirhams	255 959,93 dhs Deux cent cinquante cinq mille neuf cent cinquante neuf dhs quatre vingt treize cts	25/10/2022 A 15H00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré soit au Service des Affaires administratives et financières de la Direction provinciale de Khourigba boulevard bni Amir Khourigba, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, services des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Khourigba sis à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➢ Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation (RC).

N°7520/PA



Pourquoi les populistes ne cèdent pas

À l'approche de l'élection présidentielle brésilienne du mois prochain, le président Jair Bolsonaro élabore sa propre version du «grand mensonge» de l'ancien président américain Donald Trump : l'affirmation selon laquelle une défaite aux urnes est frauduleuse. Les titulaires qui adoptent cette tactique pourraient simplement refuser de concéder, tout en partant tranquillement. Ou, plus dangereusement, ils peuvent fomenter l'indignation et même inciter à la violence chez leurs partisans.

Il n'est pas surprenant que Bolsonaro, surnommé «l'atout des tropiques», imite Trump à cet égard. Trump a démontré comment un perdant électoral peut rester une force puissante, voire dominante, dans la politique d'un pays. Mais accepter les résultats des élections est l'un des éléments les plus fondamentaux de la démocratie. Si le déni électoral devient une nouvelle tendance mondiale, nous devons nous demander pourquoi tant de citoyens accepteraient des dirigeants qui crient frauduleusement « fraude ».

Bolsonaro affronte Luiz Inácio Lula da Silva (mieux connu sous le nom de Lula), un ancien président de gauche qui reste très populaire, comme en témoigne son avance large et constante dans les sondages d'opinion. Alors que l'écart pourrait encore se réduire, l'extrême droite Bolsonaro devrait perdre. Mais il a passé des années à inciter ses partisans à ne pas accepter ce résultat.

Plus inquiétant encore, Bolsonaro a semé le doute sur le système de vote électronique brésilien, utilisé depuis 2000 et largement considéré comme fiable et efficace. Après l'insurrection du 6 janvier 2021 à Washington, DC, il a averti : « Si nous ne faisons pas imprimer le bulletin de vote en 2022, un moyen de

vérifier les votes, nous allons avoir de plus gros problèmes que les Etats-Unis. Son fils politique, Eduardo Bolsonaro, a observé avec approbation que si seulement les insurgés du Capitole américain avaient été mieux organisés et armés, ils auraient réussi.

En fait, les perdants populistes sont plus susceptibles qu'improbables de croire à la fraude, car tout le fondement de leur appel réside dans l'affirmation selon laquelle eux, et eux seuls, représentent «le vrai peuple» (ou «la majorité silencieuse»). Il s'ensuit que tous les autres prétendants au pouvoir sont corrompus et que les citoyens qui ne soutiennent pas le leader populiste n'appartiennent pas vraiment au peuple et ne votent donc pas légitimement. Le populisme ne consiste pas seulement à critiquer les élites (ce qui est souvent justifié). Il s'agit plutôt d'une position fondamentalement anti-pluraliste : les populistes prétendent être la voix unique et autoritaire d'un peuple complètement homogène qu'ils ont eux-mêmes évoqué.

Selon cette logique, si les populistes sont les seuls représentants authentiques du peuple, une défaite électorale doit signifier que quelqu'un («élites libérales») a fait quelque chose («truqué le vote») pour contrecarrer la volonté de la prétendue majorité. Par exemple, après la défaite inattendue de son parti aux élections générales de 2002, l'actuel Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, a affirmé que «la patrie ne peut pas être dans l'opposition». Et après l'échec de sa candidature à la présidence mexicaine en 2006, l'actuel président du Mexique, Andrés Manuel López Obrador, a déclaré que «la victoire de la droite est moralement impossible». Après avoir rallié «le vrai peuple» (c'est-à-dire ses propres partisans) dans les rues de Mexico, il s'est

ensuite autoproclamé «président légitime du Mexique».

Il est important de reconnaître à quel point la rhétorique populiste érode la culture politique démocratique d'un pays, même lorsque les élections ne conduisent pas à des insurrections du type du 6 janvier. Les politiciens populistes endoctrinent leurs partisans à ne jamais faire confiance au système et à toujours supposer que les élites manipulent les résultats dans les coulisses.

Cela ne veut pas dire que les lois et processus électoraux sont irréprochables. Aux Etats-Unis, en particulier, on peut tout critiquer, des réglementations sur le financement des campagnes aux difficultés pratiques auxquelles les citoyens sont confrontés lorsqu'ils essaient de voter (dont beaucoup sont le résultat de lois destinées à rendre le vote plus difficile). Mais il y a une différence entre critiquer les caractéristiques antidémocratiques du système et déclarer toute l'entreprise antidémocratique simplement parce que vous avez perdu. La première pourrait fort bien renforcer la démocratie, alors que la seconde ne vise qu'à la saper.

Le refus des élections devient plus probable lorsqu'un électoral est polarisé, car cela crée des opportunités pour les entrepreneurs politiques comme Trump et Bolsonaro, qui n'ont jamais été liés à un parti politique. Bolsonaro n'a cessé de changer de parti et, pendant deux ans de sa présidence, n'a eu aucun parti du tout ; et bien que Trump domine désormais le Parti républicain, il ne lui a jamais fait preuve de loyauté (il était démocrate). Les deux hommes ont construit des adeptes de type culte à travers les médias sociaux, se dispensant ainsi du besoin d'un véritable appareil de parti, qui était autrefois essentiel à toute mo-

bilisation politique sérieuse.

En l'absence de partis fonctionnant correctement, aucun des deux hommes ne fait face à quelqu'un du même camp politique qui puisse le retenir ; et ni l'un ni l'autre n'a de véritable philosophie de gouvernance ou de programme politique. Les deux représentent essentiellement une guerre culturelle sans fin, dirigée par la personnalité ; s'ils avaient un programme de parti qui leur tenait vraiment à cœur, ils pourraient être disposés à se retirer pour des rivaux intrapartis plus susceptibles de remporter de futures élections et donc capables de mettre en œuvre le programme.

On peut s'attendre à ce que de tels chiffres fassent faillite et nient ce qu'ils savent être une perte réelle. La façon dont les autres agissent est beaucoup plus conséquente. Trump a réussi à faire de l'approbation du Big Lie un test décisif pour être un vrai républicain. En conséquence, une multitude de candidats républicains au Congrès, au Sénat et au poste de gouverneur refusent de dire s'ils concéderont une défaite électorale en novembre. Au Brésil, le bolsonarisme reste une position minoritaire ; mais son protagoniste a manœuvré pour obtenir l'armée de son côté, et il bénéficie d'un soutien important parmi la police.

Ce que les populistes présentent comme «la majorité silencieuse» est souvent une forte minorité, comme dans le cas des trumpistes et des bolsonaristes. Et si les minorités ont parfaitement le droit de se faire entendre, il incombe à la majorité réelle de ne pas rester silencieuse lorsqu'une minorité devient antidémocratique et violente.

Par Jan-Werner Mueller
Professeur de politique
à l'Université de Princeton

Sport

Clôture en apothéose à Dakhla de "Prince Héritier Moulay El Hassan Kitesurfing World Cup 2022"



"Prince Héritier Moulay El Hassan Kitesurfing World Cup 2022", étape du 12^e championnat du monde de Kitesurf, a été clôturé samedi à Dakhla par une cérémonie de remise des prix aux vainqueurs dans les différentes catégories de cette compétition, dotée d'une prize-money de

25.000 USD.

Chez les hommes, le titre a été glané par le champion du monde en titre australien James Carew, devant le Brésilien Sebastian Ribeiro (2^e). La troisième place est revenue à l'Espagnol Matchu Lopes, tandis que le Marocain Mohammed Ali Beqqali s'est emparé de la 4^e position.

Chez les dames, la Française Capucine Delannoy est montée sur la plus haute marche du podium, devant la Canadienne Frances Kelly. Le bronze est allé à la Suédoise Johanna-Catharina Edin, alors que la Brésilienne Zoe Bazile a occupé la 4^e place.

"Cette édition s'est déroulée dans des conditions naturelles ex-

traordinaires avec beaucoup de vent et de vague. La compétition a été d'un très haut niveau", a affirmé Mme Leila Ouachi, présidente de l'Association Lagon Dakhla pour le développement du sport et l'animation culturelle, initiatrice de cet événement.

"Pour nous, l'important est de faire rayonner la région Dakhla-Oued Eddahab encore plus sur le plan international. Cet événement a permis à Dakhla de décoller et de figurer sur la carte des grands événements mondiaux de kitesurf", a-t-elle confié à la MAP, assurant que les riders internationaux venus à Dakhla ont été émerveillés par la beauté de la ville et ses potentialités.

Le fait saillant de cette étape est l'exploit remarquable du Marocain Mohammed Ali Beqqali, classé à la 4^e place mondiale, a-t-elle noté, relevant qu'il s'agit là d'un exploit historique dans les annales du kitesurf marocain.

"Cette performance est une source de fierté pour le sport marocain", a-t-elle soutenu, estimant qu'il sied d'accompagner les jeunes riders marocains afin de prendre part aux différentes étapes du championnat du monde de kitesurf.

De son côté, le consul général de Gambie à Dakhla, Ousmane Badjie a souligné que Dakhla est devenue incontestablement une destination mondiale de kitesurf, relevant que cette ville continue de

rayonner dans plusieurs domaines, notamment le sport, le tourisme, la pêche et l'agriculture.

"C'est un honneur renouvelé d'être associé aux événements qui se déroulent à Dakhla, notamment le World Cup Surf", a-t-il souligné dans une déclaration similaire, ajoutant que "notre présence ici témoigne des relations fraternelles qui unissent le Royaume du Maroc et la République de Gambie".

Cette cérémonie s'est déroulée en présence, notamment, du wali de la région de Dakhla-Oued Eddahab, gouverneur de la province d'Oued Eddahab, Lamine Benomar, des élus, des responsables locaux, de personnalités civiles et militaires et de certains consuls de pays africains à Dakhla.

Cette manifestation sportive, placée sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, s'est tenue avec la participation de pas moins de 54 athlètes de différentes nationalités. Ils représentaient outre le Maroc, la France, l'Australie, la Suisse, l'Espagne, le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, le Cap Vert, l'Afrique du Sud, l'Allemagne et l'Île de la Réunion.

Elle a été initiée par l'Association "Lagon Dakhla pour le développement du sport et l'animation culturelle" et Global Kitesports Association (GKA), sous l'égide du World Sailing Federation (WSF).

Par Rachid Maboudi (MAP)

Beach-soccer

Défaite en amical de l'EN à Dakar

L'équipe nationale marocaine de Beach-soccer a été battue par une sélection de joueurs sénégalais (Yoff et Kawasara) par 2-3 dans un match amical, disputé, samedi à Dakar, dans le cadre de la préparation de l'équipe nationale à la prochaine Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de la discipline prévue du 21 au 28 octobre au Mozambique. C'est la première défaite de l'équipe marocaine de la plage dans le cadre de sa préparation pour cette compétition continentale à Dakar entamée lundi dernier.

Les Marocains, dirigés par le Sénégalais Omar Ngala Sylla, avaient battu dans leur premier match de préparation l'équipe locale de Yoff, un club du championnat de première division du

Sénégal, par 5-3.

La sélection nationale s'est aussi imposée contre l'équipe APLN (Amicale des Praticants Sportifs du Littoral Nord), dans un match amical, disputé jeudi à Dakar, par 4-3.

Le Maroc qui est logé dans le groupe A du premier tour de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations, évoluera dans le groupe A, aux côtés du Mozambique, du Malawi, qui va prendre part à sa première CAN et du Nigeria, médaillé de bronze en 2015 et finaliste en 2016 et 2018.

La CAN-2022 de Beach-soccer se déroulera du 21 au 28 octobre prochain au Mozambique.

Le pays organisateur est vice-champion en titre et avait pris part à la Coupe du Monde 2021 en Russie.

Championnat d'Afrique d'haltérophilie des catégories des juniors et des cadets

Le Maroc décroche le titre continental

Le Maroc a décroché 99 médailles, 35 en or, 47 en argent et 17 en bronze, lors du championnat d'Afrique d'haltérophilie (juniors et cadets), organisé du 23 au 30 septembre à Casablanca.

L'équipe nationale des juniors a occupé la première place au classement, avec 21 médailles, devançant les équipes libyenne et camerounaise.

Quant à l'équipe nationale féminine, elle a été également classée première dans les catégories (juniors et cadets) avec un total de 54 médailles (21 en or, 28 en argent et 5 en bronze), tandis que les équipes égyptienne et tunisienne ont complété le podium.

Pour ce qui est des cadets, ils ont remporté 24 médailles, se classant deuxième derrière l'équipe libyenne.

A noter que le Maroc a participé à cette manifestation sportive continentale avec 37 haltérophiles (catégories juniors et cadets), 20 dans l'équipe masculine et 17 dans

l'équipe féminine.

Ce championnat a connu la participation d'haltérophiles représentant, outre le Maroc, la Libye, le Cameroun, la Tunisie, l'Afrique du Sud, l'Île Maurice et l'Ouganda.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur technique de la Fédération Royale Marocaine d'Haltérophilie, Mohamed Nehassi, a estimé que la participation des équipes nationales à ce championnat a été un franc succès eu égard au niveau technique dont ont fait montre les haltérophiles marocains, notamment en présence d'athlètes issus de pays leaders dans cette discipline comme l'Égypte, la Libye et le Cameroun.

Selon lui, les résultats obtenus par les éléments nationaux dans ce championnat d'Afrique sont le fruit de deux mois d'entraînement à Casablanca, El Jadida et Mohammedia, ainsi que des préparatifs effectués par les haltérophiles d'élite dans le cadre du Programme "Génération

24-28", qui concerne la préparation des jeunes athlètes aux Jeux Olympiques Paris-2024 et Los Angeles-2028.

Il a relevé que les objectifs fixés par la Fédération lors de cette édition étaient de monter sur le podium et de battre des records nationaux et africains dans l'arraché et l'épaulé-jeté, notant que plusieurs haltérophiles marocains ont réussi à battre ou à améliorer leurs records personnels, à l'instar de Maha Fajr Al-Islam, première marocaine à décrocher une médaille de bronze lors du championnat du monde (-20 ans) tenu en mai dernier en Grèce, Rkia Sabihi et Bilal Benomar, entre autres.

Et d'ajouter que ce championnat d'Afrique constitue, également, une importante étape préparatoire pour les haltérophiles nationaux à l'horizon de la participation au championnat du monde qui se tiendra en décembre prochain en Colombie.



L'ASFAR et l'OCS ne lâchent pas le morceau *Le Raja et l'IRT peinent à s'imposer en Botola*

Quatre rencontres ont été disputées jusqu'ici pour le compte de la quatrième journée de la Botola Pro D1 de football.

Vendredi au complexe Moulay Abdellah à Rabat, l'ASFAR a conservé son élan victorieux, après avoir surclassé le DHJ sur le large score de 4 à 1. En soirée, le choc ayant opposé le SCCM-Raja s'est soldé sur un nul blanc.

Samedi, à l'instar de l'ASFAR, l'OCS n'a

pas lâché le morceau, disposant de l'IRT bon dernier par 1 à 0. Quant au match qui a mis aux prises la JSS avec l'OCK, il s'est terminé sur le score de zéro partout.

Cette quatrième manche devait se clôturer hier par la programmation des matches FUS-MAS, MAT-UTS, WAC-RSB et HUSAMCO.

Pour ce qui est du championnat D2, le bal

de la quatrième journée a été ouvert vendredi avec les matches CJBG-CAYB (1-0) et USMO-RAC (0-0). Samedi, les trois matches au programme ont vu la victoire des clubs visiteurs : JSM-Itifak Marrakech : 1-3, IZK-RCAZ : 0-1 et RBM-OD : 0-1.

Les matches WAF-ASS, RCOZ-CAK et WTS-SM devaient se jouer hier dimanche.

T.R

Tirage au sort du CHAN 2022

Le Maroc hérite du Soudan, Madagascar et Ghana



Le Maroc a hérité du Soudan, du Madagascar et du Ghana (groupe C), au terme du tirage au sort de la 7^e édition du Championnat d'Afrique des nations de football CHAN-2022, effectué samedi à Alger.

Le Maroc sera représenté à cette compétition réservée aux joueurs locaux, et qui est prévue du 13 janvier au

4 février 2023 en Algérie, par l'équipe nationale U23, après la dissolution de l'équipe nationale des joueurs locaux.

Il s'agira pour l'équipe nationale olympique de se préparer pour la Coupe d'Afrique de la catégorie qui sera disputée au Maroc, en 2023, et qui est qualificative pour les prochains Jeux Olympiques à Paris en 2024.

Voici la composition des groupes:

Groupe A: Algérie, Libye, Ethiopie, Mozambique.

Groupe B: RD Congo, Ouganda, Côte d'Ivoire, Sénégal.

Groupe C: Maroc, Soudan, Madagascar, Ghana.

Groupe D: Mali, Angola, Mauritanie.

Groupe E: Cameroun, Congo, Niger.

Le Maroc compte présenter sa candidature pour l'organisation de la CAN-2025

Le Maroc compte présenter sa candidature pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations "CAN-2025", initialement prévue en Guinée, apprend-on, samedi, auprès d'une source proche de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF).

L'organisation de cette grande compétition footballistique continentale avait été retirée à la Guinée, vendredi, par la Confédération Africaine de Football (CAF), qui avait estimé qu'"en l'état actuel, les infrastructures et les équipements ne sont pas adaptés ou prêts" pour que le pays puisse accueillir la CAN en 2025.

L'annonce avait été faite par Patrice Motsepe, président de la CAF, à l'issue de rencontres à Conakry avec les autorités sportives guinéennes et avec le président de la Transition, Mamadi Doumbouya.

M. Motsepe avait indiqué, lors d'une conférence de presse, que la CAF allait rouvrir l'appel à candidatures pour l'organisation de la compétition continentale en 2025.

"On demandera à la CAF de recevoir de nouvelles candidatures parce qu'en l'état actuel, les infrastructures et les équipements ne sont pas adaptés ou prêts pour que la CAF puisse accueillir (la CAN) en 2025 en Guinée", a-t-il déclaré. La CAF réunit samedi son comité exécutif.

M. Motsepe a relevé que la décision de la CAF remontait en fait à juillet.

"La CAN-2025, qui avait été attribuée à la Guinée, nous ne sommes pas prêts (à l'accueillir) pour le moment en Guinée, et il nous faut rouvrir ce processus", a-t-il dit.

A rappeler que le colonel Mamadi Doumbouya, président de la Transition en Guinée, avait nommé en mars un nouveau comité d'organisation, évincant l'ancienne équipe, dont l'un des membres exprimait publiquement ses doutes quant à la faisabilité du projet d'organiser une CAN dans le pays.

Il a aussi pris un décret déclarant l'organisation de la CAN 2025 "d'intérêt national et prioritaire".

Divers

Judo

La sélection marocaine prendra part, du 6 au 12 octobre, aux championnats du monde de judo, qui seront organisés à Tachkent en Ouzbékistan.

Selon un communiqué de la Fédération Royale Marocaine de Judo et Arts Martiaux Assimilés, la délégation marocaine comprend Younes Sadiki dans la catégorie des moins de 60 Kg, Abderrahmane Boushita (-66 Kg) et Achraf Mouïi (-81 Kg), chez les hommes.

Pour ce qui est de l'équipe féminine participant à ces championnats, elle est composée de Soumiya Iraoui (-52 Kg) et Hafssa Yatim (-78 Kg), souligne la même source.

Les judokas marocains prenant part à cette grande manifestation sportive, organisée par la Fédération internationale de judo, seront encadrés par l'entraîneur national, Hanane Kerroumi.

Golf

L'équipe du Maroc a remporté le titre du All Africa Golf Championship 2022, disputé à El Gouna en Égypte du 26 au 30 septembre. Avec 820 coups au total, soit 44 coups sous le par, le Maroc a devancé de 8 coups l'Afrique du Sud (-36), alors que le Kenya termine à la 3^eme place (-10).

Au classement individuel, El Mehdi Fakori (-16), Adam Bresnu (-13) et Nizar Bourhim (-10) occupent, respectivement, les 2^eme, 3^eme, 4^eme places.

La première place en individuel est revenue au Sud africain Jonathan Broomhead, avec un score final de -18.

Mondial de football pour amputés

L'EN cartonne face à l'Irlande



L'équipe nationale s'est imposée, samedi, face à l'Irlande (6-0) au stade "TFF Riva" à Istanbul, lors de la coupe du monde de football pour amputés 2022. Ainsi, la sélection nationale a entamé son premier match avec un but à la cinquième minute, marqué par Salah Eddine Hassani, puis Ilias Al Sebai a inscrit le deuxième et troisième buts. L'équipe nationale a poursuivi sa belle performance avec un quatrième but de

Hamza Al Moden. Le cinquième but contre les Irlandais a été marqué à nouveau par Ilias Al Sabai, alors que Salah Eddine Hassani a conclu le match avec un sixième but dans les dernières minutes de la rencontre.

L'équipe nationale devait jouer, dimanche, son deuxième match contre le Brésil.

Dans une déclaration à la MAP à la fin du match, l'entraîneur de la sélection nationale, Fouad Assou, a indiqué

que "malgré la victoire d'aujourd'hui et la bonne performance de l'équipe, il est un peu tôt de parler de résultat positif. Il faut s'attendre à ce qu'on se qualifie pour le deuxième tour".

"Nous avons la certitude que nous irons au plus loin dans cette coupe", a-t-il enchaîné.

De son côté, le président de la Fédération Royale Marocaine des Sports pour Personnes en situation de Handicap (FRMSPSH), Hamid El Aouni, s'est félicité du résultat obtenu par l'équipe marocaine face à son rival irlandais, "qui montre la force de cette équipe", la considérant comme "le fruit des préparations des différents membres de l'équipe nationale.

A noter que la sélection nationale, qui compte 15 joueurs, est logée dans le groupe D aux côtés du Brésil, de l'Iran et de l'Irlande.

La Coupe du monde de football pour amputés, qui se tient à Istanbul, du 30 septembre au 9 octobre, connaît la participation de 24 équipes.

Dans l'Arctique canadien, les traditions inuites remèdes contre la dépression des jeunes

Découper le poisson est tout un art, tout comme savoir allumer un feu ou construire un igloo: dans le Grand Nord canadien, un chasseur tente de reconnecter de jeunes Inuits à leur culture, pour leur permettre de garder la tête hors de l'eau.

Ils sont une dizaine d'adolescents et de jeunes adultes agglutinés autour de la solide carrière d'Alex Flaherty. Ils ne veulent manquer aucun des gestes précis de leur instructeur quand il découpe le poisson, ou qu'il allume le feu.

"Le changement est si rapide aujourd'hui que nous perdons notre culture, elle est en train de disparaître", et les plus jeunes perdent pied, raconte le trentenaire, casquette vert kaki enfoncée sur la tête.

En trois ans, il a emmené des centaines d'adolescents marcher, camper et chasser dans l'immensité de la toundra.

Au cœur des camps, financés par le gouvernement du territoire du Nunavut, "la culture inuite, l'adaptation aux changements climatiques" et "la question de la santé mentale".

Les participants ont générale-

ment entre 12 et 20 ans car "c'est à ce moment-là qu'ils ont besoin d'aide, quand ils sont adolescents", ajoute le responsable de l'organisation Polar Outfitting.

L'une des clés est d'être dehors: l'été, ils arpentent les collines au sol rocaillieux qui encadrent Iqaluit, ville isolée de 7.000 personnes, principalement des autochtones, accessible uniquement en avion.

Mais ils apprennent aussi à fabriquer un filet de pêche, à attraper de l'omble chevalier, à naviguer, à survivre dans les conditions extrêmes de ce territoire de l'Arctique canadien où il n'y a que quelques heures d'ensoleillement en hiver.

L'hiver, ils pêchent sur la glace, construisent des igloos...

Cheveux mi-longs, noirs, séparés par une raie au milieu, Annie Kootoo, 22 ans, la plus âgée du groupe, se félicite de ressentir de "l'excitation, du bonheur" après cette dizaine de jours.

"J'ai été dehors, j'ai fait de nombreuses activités que je ne fais pas d'habitude, ça a été très bénéfique pour mon moral", confie cette jeune mère de deux enfants.



Même sentiment de bien-être pour Chris Laisa, 14 ans. "C'était marrant, j'ai appris à retirer la peau d'un poisson, à le préparer, c'est ce que je voulais", raconte l'adolescent, lunettes orange fluo sur les yeux et timide sourire aux lèvres.

"Il ne s'agit pas que de pêcher. Cela permet de s'aérer l'esprit, d'être dehors, de partager avec les autres", estime Alex Flaherty.

Au Nunavut, où l'âge moyen de la population est de 28 ans, la jeunesse est confrontée à d'importants problèmes sociaux - abus sexuels, violences, alcoolisme - en partie liés aux traumatismes intergénérationnels.

Comme de nombreuses communautés autochtones, les Inuits sont hantés par le souvenir des pensionnats qu'ils ont été forcés de fréquenter pendant des décennies, jusque dans les années 1990.

Les abus et la maltraitance y étaient monnaie courante, le gouvernement canadien a reconnu "un génocide culturel".

Les séquelles de cet héritage sont plus prononcées dans cette région où vivent nombre de rescapés de ces pensionnats, selon un rapport.

Et le taux de suicide est beaucoup plus élevé pour les Inuits du Nunavut (76,6 pour 100.000 habitants en 2020) qu'en moyenne ailleurs

au Canada (10,1), selon Statistiques Canada.

Face à ce fléau, Camilla Sehti, responsable en santé mentale et toxicomanie au sein du gouvernement du Nunavut, mise elle aussi sur des initiatives visant à "reconnecter les gens à leur culture".

"La colonisation a eu un impact énorme sur ce territoire et sur la capacité des gens à se sentir connectés à eux-mêmes", explique-t-elle.

Après avoir perdu sa meilleure amie, il y a deux ans, Minnie Akeagok, 18 ans, multiplie les messages de prévention sur les réseaux sociaux.

"Je connais au moins cinq personnes avec des problèmes de dépression ou qui se sont suicidées...", lâche la jeune fille au tatouage traditionnel inuit sur le bras.

"On a besoin de plus de ressources, de plus d'accès aux soins au Nunavut", dénonce celle qui veut maintenant s'engager dans ce domaine auprès des communautés isolées de la région.

Car comme elle le rappelle, hors des villes, la situation est encore plus problématique.

Recettes

Briouats de kefta

Ingrédients :

3 Cuil. à soupe d'huile d'olive
1 Gros oignon (râpé)
2 gousses Ail (émincées)
2 Cuil. à café de cumin en poudre
2 Cuil. à café de paprika fort
1 Cuil. à café de cannelle en poudre
1/2 cuil. à café de piment de Cayenne
1/4 de cuil. à café de curcuma
500g de Viande d'agneau (hachée)
4 Gros œufs (légèrement battus, plus le jaune de 1 gros œuf, légèrement battu)
2 Brins de persil
Farine
10 Carrés de feuilles de brick
1 Huile végétale (pour frire)
Sel Poivre noir du moulin

Préparation

Faites chauffer l'huile d'olive dans une poêle à feu moyen, ajoutez l'oignon, l'ail, le cumin, le paprika, la cannelle, le piment de Cayenne et le curcuma, et laissez cuire 3 à 4 minutes, jusqu'à ce que le tout s'attendrisse et que les arômes se développent. Ajoutez l'agneau et faites-le revenir 5 minutes, jusqu'à ce qu'il soit doré et bien



cuit. Ajoutez les œufs et le persil, et poursuivez la cuisson 1 à 2 minutes. Salez et poivrez. Transférez dans un saladier et laissez reposer 10 minutes. Couvrez et mettez 30 minutes au réfrigérateur. Sur un plan de travail fariné, étalez une feuille de brick, le petit côté face à soi. Réservez les feuilles restantes dans du film alimentaire pour qu'elles ne sèchent pas. Coupez la feuille en deux de haut en bas. Placez 1 cuillerée de farce en haut à droite de chaque demi-feuille, puis rabattez le coin supérieur droit sur la farce de façon à obtenir un triangle. Poursuivez le pliage jusqu'à l'obtention d'un triangle qui enferme la farce

de façon hermétique. Badigeonnez les extrémités de la pâte de jaune d'œuf et pressez pour sceller les briouats. Répétez l'opération avec les ingrédients restants. Versez l'huile dans une sauteuse et faites-la chauffer à 190 °C. À défaut de thermomètre de cuisine, testez la température de l'huile en y plongeant un dé de pain. Celui-ci doit immédiatement libérer des bulles et devenir doré. Faites frire les briouats 5 minutes, en procédant en plusieurs fournées, jusqu'à ce qu'ils soient croustillants et dorés. Sortez-les de l'huile à l'aide d'une écumoire et égouttez-les sur du papier absorbant. Servez chaud.

La Nasa et SpaceX envisagent de rehausser Hubble pour accroître sa durée de vie

La Nasa et SpaceX vont étudier la faisabilité de l'octroi d'une mission à l'entreprise d'Elon Musk, dont le but serait d'envoyer le télescope Hubble vers une orbite plus élevée afin d'étendre sa durée de vie, a annoncé l'agence spatiale américaine jeudi.

Le fameux télescope, qui opère depuis 1990 à quelque 540 kilomètres au-dessus de la terre, voit son orbite se dégrader lentement en raison de la friction atmosphérique qu'il subit toujours, même à de faibles proportions.

Hubble ne possède aucun moyen de propulsion à bord, et son altitude avait déjà été corrigée par le passé durant des missions de navettes spatiales américaines.

La nouvelle mission proposée verrait l'utilisation de la fusée Dragon de SpaceX.

"Il y a quelques mois, SpaceX a contacté la Nasa avec l'idée d'une étude pour savoir si un équipage commercial pouvait aider à rehausser" Hubble, a déclaré à la presse le directeur scientifique de la Nasa, Thomas Zurbuchen, ajoutant que l'agence avait accepté cette étude sans qu'elle ne lui coûte rien financièrement.



Le responsable a souligné qu'il n'existait actuellement aucun projet concret pour conduire ou financer une mission, et ce jusqu'à ce que tous les défis techniques potentiels soient mieux compris.

L'un des principaux obstacles repose sur l'absence de bras robotique sur Dragon, à l'inverse des navettes spatiales, et aurait donc besoin de modifications.

SpaceX a proposé l'idée en partenariat avec Polaris Program, une entreprise de vols spatiaux privés.

Interrogé pour savoir si une telle mission pourrait être perçue comme un moyen de donner quelque chose à faire aux personnes riches dans l'espace, Thomas Zurbuchen a déclaré: "Je pense qu'il était tout à fait opportun pour nous

d'examiner (une telle mission) en raison de la valeur extraordinaire que cet atout de recherche a pour nous", en référence au télescope Hubble.

Considéré comme l'un des instruments scientifiques les plus importants de l'Histoire, Hubble continue de réaliser d'importantes découvertes, dont la détection cette année de l'étoile individuelle la plus lointaine jamais observée, Earendel, dont la lumière a mis 12,9 milliards d'années à nous atteindre.

Il est actuellement prévu que le télescope demeure opérationnel jusqu'à la fin de la décennie, avec une probabilité estimée à 50% qu'il perde son orbite en 2037, a déclaré Patrick Crouse, le responsable du projet Hubble.